

PROCES-VERBAL

de la réunion ordinaire du Conseil municipal qui s'est tenue le mardi 31 mai à 19h30 à la Mairie de Kembs après convocation légale des membres, sous la présidence de M. Joël ROUDAIRE, Maire.

Etaient présents : M. ROUDAIRE Joël (Maire), Mme BACH Céline, M. SCHACHER Francis, Mme ROSSE Christiane, M. TIXERONT Claude (Adjoints), M. FOLTZER Roland, Mmes ROOS Nicole, CAPEL Michelle, M. LEPROTTI Eric, Mmes BOGUET Josiane, MALPARTY Patricia, MICLO Jocelyne, LANG Rachel, MM. SUTTER Jean-Philippe, LANDRIN Sébastien, Mme GERSPACHER Céline, MM. LALOY Brice, KIENNEMANN Ludovic, MOREAU Sébastien, MOKADYM Saïd, Mme MEISTERTZHEIM Catherine (Conseillers municipaux)

Etaient absents excusés : Mme CORTINOVIS Anne, M. SZCZEPANIAK Cyril, Mme DI PERSIO Sandra (adjoints) MM. DEGERT Christian, HARTMANN Thierry, LAURENT Benoît, REVEILLON Matthias, PINT Denis (Conseillers municipaux)

Ont donné procuration : Mme CORTINOVIS Anne à Mme GERSPACHER Céline, M. SZCZEPANIAK Cyril à Mme ROSSE Christiane, Mme DI PERSIO Sandra à Mme BACH Céline, M. DEGERT Christian à Mme BOGUET Josiane, M. HARTMANN Thierry à M. SCHACHER Francis, M. LAURENT Benoît à Mme LANG Rachel, M. REVEILLON Matthias à M. KIENNEMANN Ludovic, M. PINT Denis à M. MOREAU Sébastien

Assiste en outre, Mme KIRCHHOFFER Floriane (assure la fonction de Directrice générale des services).

M. le Maire ouvre la séance du Conseil municipal en souhaitant la bienvenue à tous les conseillers et au représentant des journaux L'ALSACE et les DNA.

Puis il passe à l'appel et constate que sur 29 conseillers en fonction, 21 sont présents.

M. ROUDAIRE rappelle les questions portées à l'ordre du jour de la présente réunion, annexé à la convocation et les différents rapports adressés aux conseillers.

ORDRE DU JOUR

- Point 01 Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 28 mars 2022
- Point 02 Compte-rendu de la délégation de pouvoirs au Maire
- Point 03 Reformulation de la délibération du 28 mars 2022 concernant le vote du budget primitif 2022
- Point 04 Bilan des cessions et acquisitions immobilières réalisées par la Commune en 2021
- Point 05 Approbation du compte de gestion 2021
- Point 06 Approbation du compte administratif 2021
- Point 07 Affectation des résultats de l'exercice 2021
- Point 08 Actualisation des tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure
- Point 09 Acquisition par la Commune d'une parcelle lieu-dit HANFRAIN en vue de l'élargissement de la voirie
- Point 10 Acquisition d'équipements pour la vie associative locale
- Point 11 Demande de subventions – Etablissements scolaires
- Point 12 Vente d'ouvrages et documents de la médiathèque municipale
- Point 13 Modification du tableau des effectifs

- Point 14 Fixation du nombre de représentants du personnel au Comité Social Territorial et décision du recueil de l'avis des représentants de la collectivité
- Point 15 Modification de la composition de commissions municipales
- Point 16 Contentieux devant le tribunal administratif – représentation de la Commune
- Point 17 Recours contre le Plan de Gestion des Risques Inondation 2022/2027
- Point 18 Contrat de partenariat de vérification sélective des locaux
- Point 19 Motion pour le maintien des blocs opératoires et de la chirurgie à la clinique de Saint-Louis
- Point 20 Rapport de la Commission technique et urbanisme du 23 mai 2022
- Point 21 Divers

Les conseillers donnent également leur accord unanime sur la proposition de M. le Maire de compléter l'ordre du jour de la façon suivante :

- Point 21 Convention de prestation de service entre Saint-Louis Agglomération et ses communes membres pour la distribution de publications communautaires

Et pour finir le point 22 - Divers

L'assemblée locale, à l'unanimité, approuve les propositions de M. ROUDAIRE.

Point 01 – Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 28 mars 2022

Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 28 mars 2022 a été transmis à l'ensemble des conseillers en date du 24 mai 2022. Il est proposé aux Conseillers municipaux de l'adopter.

La proposition a été acceptée à l'unanimité.

Point 02.1 – Compte-rendu de la délégation de pouvoirs au Maire et porté à connaissance de l'assemblée

Dans le cadre de la délégation permanente au Maire de certaines attributions du Conseil municipal approuvée lors de la séance du 22 juin 2020 modifiée lors de la séance du 28 février 2022, les engagements suivants ont été pris depuis la réunion du Conseil municipal du 28 mars 2022.

A - Rapport des demandes d'urbanisme déposées

Monsieur le Maire porte à connaissance des Conseillers :

Conformément à l'article L. 422-1 du Code de l'urbanisme, le Maire est l'autorité compétente pour délivrer le permis de construire, d'aménager ou de démolir et pour se prononcer sur un projet faisant l'objet d'une déclaration préalable ou d'un permis de construire. Depuis le dernier Conseil municipal, les demandes ci-dessous ont été déposées :

STUDER Isabelle, abri de jardin, 6 rue du Tilleul

BOGUET Christian, rénovation du garage, 2a rue du Ruisseau

LAUER Fabien, serre, 24 rue du Rhin

BRETZ Christian, modification d'ouvertures, 9 rue de Schlierbach

RICHERT Philippe, modifications d'ouvertures, piscine, terrasse et abri de jardin, 8 rue des Chaumes

SCHULTZ Roger, création d'une fenêtre, 5 rue de Habsheim

GREDER Michaël et LEGRAND Mathilde, extension de la maison, 13 rue des Chaumes

ROOS Nicolas et QUINTAL Aurélie, piscine, 6 rue des Prés

TROMBINI Pierre, piscine, 18a rue du Moulin

BENTIRES-ALJ Mohamed, abri de jardin, 25 rue de Lencouacq

SCHNEIDER Olivier, pergola, 2 rue du Tilleul

OSMANI Betim, modifications d'ouvertures, 22 rue du Muguet

MUSTAFA Denis, modifications d'ouvertures, 4 rue de la Hardt
MULLER Rosette Nathalie, carport, 16 rue des Buissons
MULLER Rosette Nathalie, abri de jardin, 16 rue des Buissons
LITZLER Nicolas, clôture, 126 rue du Mal Foch
SCHNEIDER Olivier et Delphine, extension de la maison, 2 rue du Tilleul
Sté FRANCE SOLAR, panneaux photovoltaïques, 16 rue de Habsheim
HOULLET Patrick, abri de jardin + clôture, 4 rue de l'Ecureuil
TABOADA Régine, abri de jardin, 13 rue de l'Augraben
TABOADA Julio, piscine, 13 rue de l'Augraben
HIGELIN Agathe, abri de jardin, 7 impasse de l'Ecluse
BANDINELLI Jean-Paul, pergola, 7 rue de Lencouacq
Sté ABST DEVELOPPEMENT, panneaux photovoltaïques, 12b rue du Moulin
Sté LME, panneaux photovoltaïques, 3 rue des Bateliers
GONZALEZ Manuel, toiture sur terrasse, 17 rue de l'Augraben
Sté VD SERVICES, panneaux photovoltaïques, 9 rue des Saules
BOKALOT Cédric, panneaux photovoltaïques, 15 rue de Geispitzen
MUNCH François, fermeture de la pergola, 6 rue des Prunelliers
SCI RLD, modifications d'ouvertures, 29 rue des Buissons
ROOS Nicolas, pergola, 6 rue des Prés
HENNA Philippe, division foncière, 6 rue des Jardins
MATOS Tiago, clôture, 8 rue des Bergers
SINGER Christopher, piscine, 37 rue des Fleurs
SHAHINI Izjadin et ZEKIRI Fatmine, modifications de la maison, 26 rue du Rhin
CASSET Marion et Valentin, extension de la maison, 11 rue du 6^{ème} RIC
Association TZAMA, pose de 3 yourtes, 10a allée des Marronniers
KIEN François, extension de la terrasse avec local technique + piscine, 28 rue de l'Europe
PFREUNDSCHUH Moritz et MERCK Florence, aménagement de combles, 1 rue des Jonquilles
SINGER Christopher, garage, 37 rue des Fleurs

Le Conseil est invité à prendre connaissance de ces dépôts.

B – Marchés publics

Accord-cadre de vidéoprotection urbaine

Une consultation a été lancée selon la procédure formalisée pour le marché "Accord-cadre de vidéoprotection urbaine". L'accord-cadre à bons de commande prévoit montant maximum de 500 000 € HT sur toute la durée du marché.

Les offres ont été analysées selon les critères de sélection ci-dessous :

Critères	Pondération
<u>Prix des prestations</u>	
Valeur moyenne / (valeur moyenne + valeur de l'offre), sur la base d'un estimatif de commande	30 points
<u>Valeur technique</u>	70 points
<u>Décomposée de la manière suivante</u>	
Certifications fabricants, certification qualité, et attestation de formation en rapport avec le présent marché	10 points
Moyens humains et moyens techniques disponibles pour le projet	10 points
Méthodologie générale et détaillée de mise en œuvre	10 points
Qualité des matériels à mettre en œuvre	10 points
Qualité des logiciels et du stockage	10 points
Détail des formations, garanties des matériels, de l'accompagnement et contrat de maintenance	10 points
Proposition de planning de déploiement pour les sites décrits en annexe et justificatif des moyens pour la bonne tenue des délais	10 points
Total	100 points

A l'issue de la consultation, 3 offres ont été remises par les entreprises suivantes :

- CEGELEC à (67411) ILLKIRCH GRAFFENSTADEN
- ARS TELECOM à (68440) HABSHEIM
- Le groupement solidaire EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES ALSACE FRANCHE COMTE à (90800) BAVILLIERS et INEO INFRACOM à (21603) LONGVIC

Après analyse des offres, le marché a été attribué au groupement EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES ALSACE et INEO INFRACOM pour un montant estimatif de 331 758,96 € soit 398 110,75 € TTC.

Travaux de voirie : petites réparations et aménagements restreints de la voirie communale de la Ville de Kembs

Une consultation a été lancée selon la procédure adaptée pour le marché "Travaux de voirie : petites réparations et aménagements restreints de la voirie communale de la Ville de Kembs".

L'accord-cadre à bons de commande ne prévoit pas de montant minimum annuel mais un montant maximum annuel de 250 000 € HT.

Les offres ont été analysées selon les critères de sélection ci-dessous :

Critères	Elément(s) du critère	Note	Pondération
Prix	Au vu du montant du Devis Quantitatif Estimatif		60 points
Valeur technique	Au vu du mémoire technique et notamment : - de la qualité des moyens humains et matériels proposés pour l'exécution des prestations et notamment de la communication des coordonnées de la personne qui sera l'interlocuteur privilégié de la Commune - de la qualité de la méthodologie depuis la demande de travaux jusqu'à leur réalisation - moyens matériels mis en œuvre pour limiter les nuisances et assurer la sécurité et l'hygiène du chantier (joindre un exemple de plan particulier de sécurité et de protection de la santé (PPSPS)) - provenance des principales fournitures et références des fournisseurs correspondants - des dispositions portant sur la prise en compte de l'écologie et notamment du développement durable dans la conduite des chantiers (réemplois des matériaux de déblais, mise en décharge...);	Nombre maximum de points : 100	40 points
Principes de notation appliqués par le pouvoir adjudicateur : a) En ce qui concerne le prix, les écarts de notation doivent être proportionnels aux écarts des prix des offres des candidats, à prestations égales ou équivalentes. b) En ce qui concerne les critères valeur technique, et démarche environnementale, les écarts de notation doivent refléter les différences d'appréciation des offres entre elles			
Pour chaque critère, il sera attribué un nombre de points. Un classement des offres sera effectué en fonction du total de points obtenu par chaque candidat pour l'ensemble des critères d'attribution. Le candidat auquel sera attribué le marché sera celui ayant obtenu le nombre total de points le plus élevé.			

A l'issue de la consultation, 3 offres ont été remises par les entreprises suivantes :

- TRAVAUX PUBLICS DES TROIS FRONTIERES à (68730) BLOTZHEIM
- LINGENHELD TP à (68127) SAINTE CROIX EN PLAINE
- TP PAYS DE SIERENTZ à (68510) SIERENTZ

Après analyse des offres, le marché a été à l'entreprise LINGENHELD TP.

Les membres Conseil ont pris connaissance de ces décisions.

Point 02.2 – Porté à connaissance de l'assemblée – Crédits de dépenses imprévues

Un certificat administratif a été signé par M. le Maire le 27 avril 2022 afin de procéder aux transferts de crédits entre le compte 020 "dépenses imprévues" et le compte 2764 "créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé".

Cette dépense porte sur le versement d'un dépôt de garantie pour la rémunération d'un agent en contrat d'apprentissage avec un organisme idoïne.

Les membres Conseil ont pris connaissance de cette décision.

Point 03 – Reformulation de la délibération du 28 mars 2022 concernant le vote du budget primitif 2022

Monsieur le Maire expose :

Par délibération en date du 28 mars 2022, le Conseil municipal a adopté le budget primitif 2022.

Le Service de Gestion Comptable de Mulhouse souhaite que cette délibération soit reformulée différemment, sans remettre en cause le budget primitif voté et joint à la délibération initiale et transmis au contrôle de légalité en date du 07/04/2022.

Il est proposé au Conseil municipal de reformuler la délibération.

Le budget primitif 2022 est l'acte administratif par lequel sont prévues et autorisées les dépenses et les recettes de la Ville de Kembs pour l'exercice 2022. Il a été procédé à la reprise anticipée des résultats antérieurs, comprenant les soldes d'exécution et les restes à réaliser de l'année 2021.

L'équilibre général du budget primitif se présente comme suit :

	DEPENSES		RECETTES	
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
Mouvements réels	5 303 767,00 €	5 936 098,22 €	5 664 044,45 €	4 422 654,13 €
Mouvements d'ordre	1 999 321,48 €	211 000,00 €	11 000,00 €	2 199 321,48 €
Résultats antérieurs	- €	2 164 764,58 €	1 628 044,03 €	1 689 887,19 €
TOTAL	7 303 088,48 €	8 311 862,80 €	7 303 088,48 €	8 311 862,80 €

Le budget primitif 2022 est ainsi présenté en équilibre en dépenses et en recettes dans les deux sections.

Il est proposé aux Conseillers municipaux d'approuver le budget primitif 2022 tel que présenté lors de la séance du 28 mars 2022 et cette reformulation.

Ces propositions ont été approuvées à l'unanimité.

Point 04 – Bilan des opérations immobilières réalisées par la Commune en 2021

M. le Maire expose :

L'article 11 de la Loi n° 95-127 du 8 février 1995 tend à apporter ainsi une meilleure connaissance des mutations immobilières réalisées par les Collectivités Locales. Il prévoit que les assemblées délibérantes devront débattre au moins une fois par an sur le bilan de la politique foncière menée par la Commune et que ce bilan sera annexé au compte administratif.

Pour ce faire, le tableau récapitulatif des cessions et acquisitions immobilières effectuées par la Commune en 2021 est joint à la présente.

Les cessions de terrain ont fait l'objet de délibérations motivées prises au vu de l'avis du service des Domaines, le cas échéant.

Il est proposé aux membres du Conseil d'approuver le bilan des cessions et acquisitions immobilières effectuées par la Commune lors du dernier exercice qui démontre que :

- la Commune a procédé à la cession de terrains situés :
 - rue Saint-Jean
 - au lieu-dit WILDGARTEN
 - aux lieux-dits "Neuweg", "Neue Allmend" et "village" (échange Meyer emprise du collège)
- la Commune a procédé à l'acquisition de terrains situés :
 - au lieu-dit "Neuweg" (échange Meyer emprise du collège)
 - dans le "Stichrain".

Cette proposition a été approuvée à l'unanimité.

Point 05 – Approbation du compte de gestion 2021

Monsieur le Maire donne la parole à M. TIXERONT qui expose :

Le Conseil municipal est invité à approuver le compte de gestion de l'exercice 2021 présenté par Mme Marie-Line BERNAUER-BUISSIER et M. Antoine MAZENOD, Trésoriers et Comptables de la Commune.

Les vérifications d'usage ont montré qu'il y a parfaite concordance entre le compte de gestion et le compte administratif.

M. ROUDAIRE propose au Conseil municipal d'approuver le compte de gestion du budget principal 2021 dont les résultats de l'exercice sont les suivants :

	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	5 524 275,81	6 338 876,45	814 600,64
Section d'investissement	1 709 116,72	2 696 475,71	987 358,99
TOTAL CUMULE	7 233 392,53	9 035 352,16	1 801 959,63

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver sans observation ni réserve le compte de gestion dressé par Mme BERNAUER-BUISSIER et M. MAZENOD, comptables pour l'exercice 2021
- de le déclarer conforme au compte administratif de la Commune.

Ces propositions ont été approuvées à l'unanimité.

Mme COTINOVIS Anne - adjointe, excusée et ayant donné procuration pour le début de la séance rejoint l'assemblée.

Point 06 – Approbation du compte administratif 2021

Monsieur le Maire donne la parole à M. TIXERONT qui expose :

Le Conseil municipal est invité à approuver le compte administratif de l'exercice 2021 présenté par l'ordonnateur.

Chaque conseiller a été destinataire de documents récapitulatifs retraçant l'ensemble des opérations réalisées au cours de l'exercice écoulé.

M. ROUDAIRE propose au Conseil municipal d'approuver le compte administratif principal 2021 qui s'établit comme suit :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	5 524 275,81 A	6 338 876,45 G	814 600,64
	Section d'investissement	1 709 116,72 B	2 696 475,71 H	987 358,99
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		1 287 969,98 I	
	Report en section d'investissement (001)		702 528,20 D	
		=	=	
	TOTAL (réalisations + reports)	7 233 392,53 = A+B+C+D	11 025 850,34 = G+H+I+J	3 792 457,81
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement			
	Section d'investissement	2 164 764,58 F		
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	2 164 764,58 = E + F		
				SOLDE D'EXECUTION
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	5 524 275,81 = A+C+E	7 626 846,43 = G+H+K	2 102 570,62
	Section d'investissement	3 873 881,30 = B+D+F	3 399 003,91 = H+J+L	-474 877,39
	TOTAL CUMULE	9 398 157,11 = A+B+C+D+E+F	11 025 850,34 = G+H+I+J+K+L	1 627 693,23

Afin de passer au vote et conformément aux dispositions des articles correspondants du Code Général des Collectivités Territoriales qui réglementent l'adoption du Compte administratif, M. le Maire quitte la salle.

Mme BACH Céline, en sa qualité de 1^{ère} adjointe, est désignée comme Présidente de séance.

Après avoir constaté que la gestion financière générale de l'exercice 2021 est "saine", Mme BACH propose de voter sur l'adoption des comptes administratifs de la Commune.

Cette proposition a été approuvée à l'unanimité.

Point 07 – Affectation des résultats de l'exercice 2021

Monsieur le Maire donne la parole à M. TIXERONT qui expose :

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, le Conseil municipal doit se prononcer sur l'affectation des résultats cumulés de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2021.

Le compte administratif 2021 dégage un excédent de clôture en section de fonctionnement de 2 102 570,62 €.

Les dépenses restant à réaliser de la section d'investissement s'élèvent à 2 164 764,58 €.

Le résultat de la section d'investissement est de 1 689 887,19 €, il est donc proposé d'affecter 474 877,39 € en section d'investissement au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement des reports.

Le solde du résultat de fonctionnement, soit 1 627 693,23 € est repris en section de fonctionnement au compte 002 au budget 2022.

Il est proposé aux Conseillers municipaux d'approuver ces propositions d'affectations.

Cette proposition a été approuvée à l'unanimité.

Point 08 – Actualisation des tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure applicables en 2022

Monsieur le Maire expose :

Par délibération en date du 28 juin 2021, la commune de Kembs a instauré la taxe locale sur la publicité extérieure.

L'article L. 2333-9 du code général des collectivités territoriales (CGCT) fixe les tarifs maximaux de taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE). Ces tarifs sont relevés chaque année, dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année.

Le taux de variation de l'indice des prix à la consommation est de + 2.8 % pour 2021 (source INSEE). En conséquence, les tarifs maximaux de TLPE prévus en 1° du B de l'article L. 2333-9 du CGCT et servant de référence pour la détermination des tarifs prévus au 2° et du 3° du même article évoluent en 2023.

Les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2023 seront les suivants :

Enseignes			Dispositifs publicitaires et Préenseignes (supports non numériques)		Dispositifs publicitaires et Préenseignes (supports numériques)	
superficie supérieure à 7 m ² et inférieure ou égale à 50 m ²	superficie supérieure à 12 m ² et inférieure ou égale à 50 m ²	superficie supérieure à 50 m ²	superficie inférieure ou égale à 50 m ²	superficie supérieure à 50 m ²	superficie inférieure ou égale à 50 m ²	superficie supérieure à 50 m ²
16,70 €	33,40 €	66,80 €	16,70 €	33,40 €	50,10 €	100,20 €

Il est proposé au Conseil municipal :

- de fixer, conformément aux dispositions de l'article L. 2333-9 du CGCT, les tarifs de la taxe indiqués ci-dessus.

Cette proposition a été approuvée à l'unanimité.

Point 09 – Acquisition par la Commune d'une propriété située dans le secteur Hanfrain en vue de l'élargissement de la voirie

Monsieur le Maire expose :

Le propriétaire du terrain situé au lieu-dit Hanfrain (prolongement de la rue des buissons) procède à la vente de cette parcelle. La parcelle cadastrée section 21 n°124 d'une contenance de 10,96 ares est située en bordure de voirie. Il convient d'acquérir une bande de terrain afin d'anticiper sur la réalisation d'une future voirie dont la largeur réglementaire est de 8 mètres.

Il est proposé de détacher environ 0,29 ares de cette parcelle sur la base d'un montant de 12 500 € l'are. Le service des Domaines n'a pas effectué d'estimation, le montant de l'achat étant inférieur à leur seuil d'avis. De plus, la Commune supportera les frais de géomètre et ceux inhérents à l'acte d'achat.

L'acquisition sera versée au domaine public.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver l'acquisition du terrain sur la base du coût à l'are de 12 500 €
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents à intervenir
- d'imputer les dépenses aux chapitres correspondants du budget.

Ces propositions ont été approuvées à l'unanimité.

Point 10 – Acquisition d'équipements pour la vie associative locale

A. Association Amicale des Sapeurs-pompiers

Le Président de l'association Amicale des Sapeurs-pompiers sollicite la Commune pour la prise en charge l'acquisition de matériel pour ses activités à savoir un tableau blanc mural et un tableau blanc sur triptyque et leurs accessoires. Le coût proposé par la société UGAP s'élève à 1 357,52 € TTC.

La disponibilité budgétaire est effective sur le compte d'exécution prévu à cet effet.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de répondre favorablement au souhait de cette association locale
- de prendre en charge l'acquisition du matériel susvisé aux conditions financières proposées
- d'autoriser M. le Maire à passer les commandes dans les meilleurs délais
- d'accepter dès à présent la participation financière à hauteur de la moitié des dépenses de l'association Amicale des Sapeurs-pompiers
- d'imputer les dépenses et recettes aux chapitres correspondants du Budget 2022.

Ces propositions ont été approuvées à l'unanimité.

B. Acquisition d'équipements pour la vie associative locale – Association animation de la bibliothèque

La Présidente de l'association Animation de la bibliothèque sollicite la Commune pour la prise en charge l'acquisition de matériel pour ses activités à savoir :

- une boîte à livres proposé par la société Lire&Sourire pour un montant de 1 900 € TTC
- des panneaux explicatifs proposés par la société Wilo pour un montant de 134,98 € TTC

soit un montant global de 2 034,98 € TTC.

La disponibilité budgétaire est effective sur le compte d'exécution prévu à cet effet.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de répondre favorablement au souhait de cette association locale
- de prendre en charge l'acquisition du matériel susvisé aux conditions financières proposées
- d'autoriser M. le Maire à passer les commandes dans les meilleurs délais
- d'accepter dès à présent la participation financière à hauteur de la moitié des dépenses de l'association Animation de la bibliothèque
- d'imputer les dépenses et recettes aux chapitres correspondants du Budget 2022.

Ces propositions ont été approuvées à l'unanimité.

Point 11 – Demande de subventions – Etablissements scolaires

A. Sorties écoles communales – Ecole élémentaire Jean Monnet

M. le Maire expose :

Lors de la séance du 8 novembre 2021, le Conseil a approuvé la proposition de la Commission vie associative, éducation et jeunesse du 4 octobre 2021, de verser une subvention d'un montant de 13,30 € par enfant scolarisé en école élémentaire pour les sorties scolaires (excursions, rencontres, classes vertes, ...) par année scolaire. La directrice de l'Ecole élémentaire Jean Monnet a sollicité cette subvention pour l'année scolaire 2021/2022 afin que 151 élèves assistent à différentes sorties, à savoir :

- 3 classes soit 75 élèves au Parc du Petit Prince le 17 juin
- 2 classes soit 54 élèves à Electropolis le 30 juin
- 1 classe soit 22 élèves à un atelier théâtre à l'école le 23 mai.

Il est proposé de verser une subvention d'un montant de 2 008,30 € sur le compte de la coopérative des écoles pour l'école Jean Monnet. Ce montant total est susceptible d'être revu en fonction du nombre d'enfants participant réellement à la sortie.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de soutenir financièrement cette initiative émanant de la Directrice de l'école Jean Monnet
- d'imputer la dépense au chapitre correspondant du Budget 2022.

Mme CORTINOVIS explique que les élèves d'une classe ne bénéficieront pas de ce soutien, les élèves ayant causé des dégâts conséquents au mobilier (stores, montre..) de leur salle de cours.

Ces propositions ont été approuvées à l'unanimité.

B. Sorties écoles communales – Ecole maternelle Paul Klee

M. le Maire expose :

Lors de la séance du 8 novembre 2021, le Conseil a approuvé la proposition de la Commission vie associative, éducation et jeunesse du 4 octobre 2021, de verser une subvention d'un montant de 10,- € par enfant scolarisé en école maternelle pour les sorties scolaires (excursions, rencontres, classes vertes, ...) par année scolaire. La directrice de l'Ecole maternelle Paul Klee a sollicité cette subvention pour l'année scolaire 2021/2022 afin que 91 élèves effectuent une sortie à le 5 juillet 2022.

Il est proposé de verser une subvention d'un montant de 910 € sur le compte de la coopérative des écoles pour Paul Klee. Ce montant total est susceptible d'être revu en fonction du nombre d'enfants participant réellement à la sortie.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de soutenir financièrement cette initiative émanant de l'Ecole Paul Klee
- d'imputer la dépense au chapitre correspondant du Budget 2022.

Ces propositions ont été approuvées à l'unanimité.

C. Participation à l'intervenant sportif pour les écoles communales - Ecole élémentaire Léonard de Vinci

Lors de la séance du 8 novembre 2021, le Conseil a approuvé la proposition de la Commission vie associative, éducation et jeunesse du 4 octobre 2021, de verser une subvention d'un montant de 3 € par enfant scolarisé en école élémentaire afin de participer au financement d'un intervenant extérieur pour les activités sportives par année scolaire. La directrice de l'Ecole élémentaire Léonard de VINCI a sollicité cette subvention pour l'année scolaire 2021/2022 pour 196 élèves soit 588 €.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de soutenir financièrement cette initiative émanant de la Directrice de l'école Léonard de Vinci
- d'imputer la dépense au chapitre correspondant du Budget 2022.

Ces propositions ont été approuvées à l'unanimité.

D. Participation à l'intervenant sportif pour les écoles communales - Ecole élémentaire Jean Monnet

Lors de la séance du 8 novembre 2021, le Conseil a approuvé la proposition de la Commission vie associative, éducation et jeunesse du 4 octobre 2021, de verser une subvention d'un montant de 3 € par enfant scolarisé en école élémentaire afin de participer au financement d'un intervenant extérieur pour les activités sportives par année scolaire. La directrice de l'Ecole élémentaire Jean Monnet a sollicité cette subvention pour l'année scolaire 2021/2022 pour 175 élèves soit 525 €.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de soutenir financièrement cette initiative émanant de la Directrice de l'école Jean Monnet
- d'imputer la dépense au chapitre correspondant du Budget 2022.

Ces propositions ont été approuvées à l'unanimité.

E. Collège René Schickelé

M. le Maire expose :

Le collège René Schickelé a décidé d'organiser un séjour à la Bresse les 9 et 10 juin 2022. Un élève de la Commune, scolarisé de cet établissement, peut bénéficier de ce voyage.

Le collège souhaite une subvention communale pour alléger la participation financière des parents à cette opération.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de soutenir, comme par le passé, financièrement cette initiative dans les limites des crédits accordés pour des actions similaires
- d'accorder une subvention de 6,- € par jour pour l'élève domicilié dans la Commune pour ce séjour
- d'imputer la dépense au chapitre correspondant du Budget 2022.

Ces propositions ont été approuvées à l'unanimité.

Point 12 – Vente d'ouvrages et documents de la Médiathèque municipale

M. le Maire expose :

Pour le bon fonctionnement de la médiathèque municipale, il est nécessaire d'éliminer certains documents ou ouvrages de nos collections pour diverses raisons : ancienneté, désintérêt du public, réédition, arrivée de nouvelles acquisitions. Cette opération revêt le terme de "désherbage", elle est réalisée depuis 2013 (sauf durant la fermeture due à la pandémie en 2020). Au titre de l'année 2022, il vous est proposé :

- d'autoriser le retrait de certains ouvrages et documents des collections de la médiathèque dans le cadre d'une vente ouverte au public, le samedi 25 juin 2022.
- de fixer le prix des ouvrages et documents mis à la vente de la façon suivante :
 - livres jeunesse / Poche / Livres cassettes / Bandes dessinées : 0,50 €
 - romans, documentaires, CD : 1,- €
 - beaux livres : 2,- €
- de reverser l'intégralité des recettes à l'association des Amis de la Bibliothèque-Médiathèque pour l'achat de nouveaux documents.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'approuver ces propositions :

- fait siennes les propositions de M. le Maire
- autorise le retrait de certains ouvrages et documents des collections de la médiathèque dans le cadre d'une vente ouverte au public
- fixe le prix des ouvrages et documents mis à la vente comme énoncés ci-dessus
- dit que les recettes de cette opération seront entièrement reversées à l'association animation de la médiathèque pour l'achat de nouveaux documents.

Ces propositions ont été approuvées à l'unanimité.

Point 13 – Modification du tableau des effectifs

M. le Maire propose de créer un nouveau poste d'adjoint administratif à temps complet pour assurer les fonctions d'Assistant(e) Ressources Humaines à compter du 1er juillet 2022. Les principales missions du poste seraient :

- Saisie des paies des agents de la collectivité
- Saisie des indemnisations des sapeurs-pompiers volontaires
- Gestion administrative RH
- Gestion des temps (congrés, absences, temps de travail, maladie, etc.)
- Relation avec la médecine du travail
- Gestion des stagiaires

Suite à la délibération du 8 novembre 2021 relative au décompte du temps de travail des agents publics et par conséquent à la perte des jours d'ancienneté, M. le Maire propose de diminuer le temps de travail d'une ATSEM principal 1e classe de 31,5/35 à 30,12/35 à compter du 1^{er} juillet 2022. Cette modification est inférieure à 10 % du temps de travail et ne nécessite donc pas l'avis préalable du Comité Technique. L'agent concerné a donné son accord.

De plus, M. le Maire précise que la modification du nombre d'heures de service hebdomadaire de ce poste est assimilée à la suppression d'un poste d'ATSEM principal 1e classe à temps non complet (31,5/35e) et à la création d'un poste d'ATSEM principal 1e classe à temps non complet (30,12/35e).

Par conséquent, il est proposé au Conseil municipal :

- de créer un poste d'adjoint administratif à temps non complet à compter du 1^{er} juillet 2022
- de supprimer un poste d'ATSEM principal 1e classe à temps non complet (31,5/35e) à compter du 1^{er} juillet 2022
- de créer un poste d'ATSEM principal 1e classe à temps non complet (30,12/35e) à compter du 1^{er} juillet 2022
- de modifier le tableau des effectifs comme suit :

N° de poste	Filière et grade	Emplois		Durée du temps de travail
		créés	pourvus	
FILIERE ADMINISTRATIVE				
1	Directeur Général des Services	1	0	Temps complet
2	Attaché principal	2	1	Temps complet
3	Attaché	3	2	Temps complet
4	Rédacteur	3	3	Temps complet
5	Adjoint administratif principal 1e classe	5	4	Temps complet
6	Adjoint administratif principal 2e classe	2	1	Temps complet
7	Adjoint administratif 1 poste crée à/c du 01/07/22	2 3	1	Temps complet
8	Adjoint administratif	1	0	TNC (28/35)
FILIERE TECHNIQUE				
9	Ingénieur	1	1	Temps complet
10	Technicien principal de 2ème classe	1	1	Temps complet
11	Technicien	1	0	Temps complet
12	Agent de maîtrise principal	2	2	Temps complet
13	Agent de maîtrise principal	1	1	TNC 20/35
14	Agent de maîtrise	3	3	Temps complet
15	Agent de maîtrise	2	2	TNC 31,5/35
16	Agent de maîtrise	1	0	TNC 20/35
17	Adjoint technique principal 1e classe	1	1	Temps complet
18	Adjoint technique principal 2e classe	4	3	Temps complet
19	Adjoint technique principal 2e classe	1	1	TNC 16/35
20	Adjoint technique principal 2e classe	1	1	TNC 21/35
21	Adjoint technique principal 2e classe	1	1	TNC 10,5/35
22	Adjoint technique	14	9	Temps complet
23	Adjoint technique	1	1	TNC 13/35
24	Adjoint technique	1	1	TNC 32/35
25	Adjoint technique	1	0	TNC 17,5/35
26	Adjoint technique	1	0	TNC 21/35
27	Adjoint technique	1	1	TNC 14/35
FILIERE POLICE MUNICIPALE				
28	Brigadier-chef principal de police	2	2	Temps complet
29	Gardien-brigadier de police	1	0	Temps complet

N° de poste	Filière et grade	Emplois		Durée du temps de travail
		créés	pourvus	
FILIERE CULTURELLE				
30	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	1	1	Temps complet
31	Adjoint du patrimoine principal 2e classe	1	0	Temps complet
32	Adjoint du patrimoine	1	1	Temps complet
33	Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	1	1	TNC 3,5/20
34	Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	1	0	TNC 14/20
35	Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	1	1	TNC 12,5/20
36	Assistant d'enseignement artistique	2	2	TNC 5/20
37	Assistant d'enseignement artistique	1	0	TNC 4,5/20
38	Assistant d'enseignement artistique	2	0	TNC 3,5/20
39	Assistant d'enseignement artistique	2	1	TNC 3/20
40	Assistant d'enseignement artistique	1	0	TNC 2/20
41	Assistant d'enseignement artistique	1	0	TNC 1,5/20
42	Assistant d'enseignement artistique	1	1	TNC 0,5/20
FILIERE SOCIALE				
43	ATSEM principal 1e classe	1	0	Temps complet
44	ATSEM principal 1e classe 1 poste supprimé à/c du 01/07/2022	2 1	2 1	TNC 31,5/35 (90 %)
45	ATSEM principal 1e classe poste créée à/c du 01/07/2022	1	1	TNC 30,12/35
46	ATSEM principal 2e classe	1	0	Temps complet
47	ATSEM principal 2e classe	1	0	Temps complet
48	ATSEM principal 2e classe	3	1	TNC 31,5/35 (90 %)
FILIERE ANIMATION				
49	Animateur principal 2e classe	1	0	Temps complet
50	Animateur	1	1	Temps complet
51	Adjoint d'animation principal 2e classe	3	3	Temps complet
52	Adjoint d'animation	8	2	Temps complet
53	Adjoint d'animation	5	5	TNC 28/35
54	Adjoint d'animation	2	2	TNC 22/35
TOTAL DE L'EFFECTIF		106	67	

Ces propositions ont été approuvées à l'unanimité.

Point 14 – Fixation du nombre de représentants du personnel au Comité Social Territorial et décision du recueil de l'avis des représentants de la collectivité

VU le Code général de la Fonction publique

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32,33 et 33-1

VU le Décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment ses articles 4 et 5

CONSIDERANT que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 26 avril 2022 soit plus de 6 mois au moins avant la date du scrutin

CONSIDERANT que l'effectif apprécié au 1 janvier 2022 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 85 agents.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à trois, et en nombre égal le nombre de représentants suppléants
- de décider le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants, employant moins de 50 agents
- de décider le recueil, par le Comité Social Territorial, de l'avis des représentants de la collectivité

Ces propositions ont été approuvées à l'unanimité.

Point 15 – Modification de la composition des commissions municipales

Conformément à l'article L. 2541-8 du Droit Local, le Conseil Municipal peut créer en son sein des commissions chargées de l'examen préparatoire des affaires et questions qui doivent être soumises à l'assemblée locale. Ces commissions ont été créées lors de la réunion du Conseil du 22 juin 2020 puis modifiées par les délibérations du 14 septembre 2020 et du 28 février 2022.

Elles sont composées de maximum 16 membres.

Deux conseillères ont manifesté leur intérêt d'être membres de la Commission environnement et économie d'énergie. Par conséquent, il est proposé de modifier la composition de cette commission.

La composition des commissions ci-dessous est modifiée :

COMMISSIONS	COMPOSITION			
RELATIONS PUBLIQUES, PATRIMOINE ET RELATIONS INTER-AGES Relations publiques communales Intendance fêtes et cérémonies Cultes Relations inter-âges Seniors - 3ème âge Maison du Patrimoine Relations avec la Société d'Histoire Conseil des Sages Transports en général Repas de Noël des Aînés Sorties séniors	Président :	M.	ROUDAIRE	Joël
	Vice-Présidente :	Mme	BACH	Céline
	Membres :	M.	SCHACHER	Francis
		Mme	ROSSE	Christiane
		M.	TIXERONT	Claude
		Mme	CORTINOVIS	Anne
		M.	SZCZEPANIAK	Cyril
		Mme	DI PERSIO	Sandra
		Mme	ROOS	Nicole
		Mme	BOGUET	Josiane
		Mme	CAPEL	Michelle
		M.	DEGERT	Christian
		Mme	GERSPACHER	Céline
		M.	FOLTZER	Roland
		Mme	LANG	Rachel
		M.	PINT	Denis

COMMISSIONS	COMPOSITION			
TECHNIQUE, URBANISME ET JUMELAGE Plan Local d'Urbanisme Urbanisme Permis de construire Voirie Réseaux Signalétique, marquage voirie Balayage mécanique Bâtiments communaux Construction Jumelage Nouveaux arrivants	Président :	M.	ROUDAIRE	Joël
	Vice-Président :	M.	SCHACHER	Francis
	Membres :	Mme	BACH	Céline
		Mme	ROSSE	Christiane
		M.	TIXERONT	Claude
		Mme	CORTINOVIS	Anne
		M.	SZCZEPANIAK	Cyril
		Mme	DI PERSIO	Sandra
		M.	LEPROTTI	Eric
		M.	FOLTZER	Roland
		M.	KIENNEMANN	Ludovic
		Mme	MALPARTY	Patricia
		M.	PINT	Denis
		M.	REVEILLON	Matthias
		Mme	ROOS	Nicole
		M.	SUTTER	Jean-Philippe

COMMISSIONS	COMPOSITION			
ENVIRONNEMENT ET ECONOMIE D'ENERGIE Environnement Espaces verts Traitement des déchets Place de jeux, abris bus Village fleuri et illuminations de Noël Relations avec la Petite Camargue, Synd. Cours d'Eau, EDF, Ile de Rhin, ONF Economie d'énergie (eau, électricité, gaz, suivi consom., actions correctrices) Plan climat Commission Communale Consultative de la Chasse Village propre Journée citoyenne	Président : Vice-Présidente : Membres :	M. Mme Mme M. M. Mme M. Mme M. M. M. Mme Mme M. Mme Mme	ROUDAIRE ROSSE BACH SCHACHER TIXERONT CORTINOVIS SZCZEPANIAK DI PERSIO LALOY HARTMANN KIENNEMANN LANDRIN LANG MALPARTY MOREAU GERSPACHER MEISTERZHEIM	Joël Christiane Céline Francis Claude Anne Cyril Sandra Brice Thierry Ludovic Sébastien Rachel Patricia Sébastien Céline Catherine

COMMISSIONS	COMPOSITION			
FINANCES, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISME Finances Impôts locaux Tourisme, piste cyclable Site internet Informatique Téléphonie Suivi facturation impayée Suivi des achats et des stocks Présentations publiques	Président : Vice-Président : Membres :	M. M. Mme M. Mme Mme M. Mme M. Mme M. Mme M. M.	ROUDAIRE TIXERONT BACH SCHACHER ROSSE CORTINOVIS SZCZEPANIAK DI PERSIO KIENNEMANN LALOY LEPROTTI MOREAU REVEILLON SUTTER	Joël Claude Céline Francis Christiane Anne Cyril Sandra Ludovic Brice Eric Sébastien Matthias Jean-Philippe

COMMISSIONS	COMPOSITION			
VIE ASSOCIATIVE, EDUCATION ET JEUNESSE Relations avec les associations Gestion de la salle polyvalente et de l'Espace Rhéan Planning des salles Affaires scolaires Ecoles, collèges, lycées Transports scolaires Petite enfance (A.L.S.H., crèche) Ecole de musique Animations d'été Forum	Président : Vice-Présidente : Membres :	M. Mme Mme M. Mme M. M. Mme Mme Mme M. M. M. M. M. M. M. M.	ROUDAIRE CORTINOVIS BACH SCHACHER ROSSE TIXERONT SZCZEPANIAK DI PERSIO BOGUET GERSPACHER LALOY LANDRIN LAURENT MICLO MOREAU MEISTERZHEIM	Joël Anne Céline Francis Christiane Claude Cyril Sandra Josiane Céline Brice Sébastien Benoît Jocelyne Sébastien Catherine

COMMISSIONS	COMPOSITION			
SPORT, SECURITE, DEFENSE ET RELATIONS TRI-NATIONALES Sport Sécurité (pompiers, commission de sécurité, suivi mise en conformité) Conseil de défense Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers Volontaires Questions de défense Cérémonies patriotiques IBA Rheinliebe Course OFNI	Président :	M.	ROUDAIRE	Joël
	Vice-Président :	M.	SZCZEPANIAK	Cyril
	Membres :	Mme	BACH	Céline
		M.	SCHACHER	Francis
		Mme	ROSSE	Christiane
		M.	TIXERONT	Claude
		Mme	CORTINOVIS	Anne
		Mme	DI PERSIO	Sandra
		M.	HARTMANN	Thierry
		Mme	CAPEL	Michelle
		Mme	FOLTZER	Roland
		M.	GERSPACHER	Céline
		Mme	LANDRIN	Sébastien
		M.	LAURENT	Benoît
		M.	MOREAU	Sébastien
		M.	MOKADYM	Saïd

COMMISSIONS	COMPOSITION			
AFFAIRES SOCIALES, CULTURE ET COMMUNICATION Affaires sanitaires et sociales (logements sociaux, RSA) Centre Communal d'Action Social (CCAS) Informations (administrés : le p'tit lien ; agenda communal) Accessibilité Archives communales, documents, photos Médiathèque Espace Rhénan Animations Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)	Président :	M.	ROUDAIRE	Joël
	Vice-Présidente :	Mme	DI PERSIO	Sandra
	Membres :	Mme	BACH	Céline
		M.	SCHACHER	Francis
		Mme	ROSSE	Christiane
		M.	TIXERONT	Claude
		Mme	CORTINOVIS	Anne
		M.	SZCZEPANIAK	Cyril
		Mme	LANG	Rachel
		Mme	BOGUET	Josiane
		Mme	CAPEL	Michelle
		M.	FOLTZER	Roland
		Mme	MALPARTY	Patricia
		M.	MOREAU	Sébastien
		M.	PINT	Denis
		Mme	ROOS	Nicole

La désignation des membres des commissions est effectuée au scrutin secret, sauf si le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'y renoncer.

Il est proposé d'approuver cette nouvelle composition des quatre commissions mentionnées supra.

Ces propositions ont été approuvées à l'unanimité.

Point 16 – Contentieux devant le Tribunal Administratif de Strasbourg – Représentation de la Commune

M. le Maire expose :

Par lettre en date du 5 mai 2022, réceptionnée le 10 mai 2022, le greffier en chef du Tribunal Administratif de Strasbourg a notifié à la Commune le recours en annulation présenté par M. LOUIZI Issam.

Ce recours porte sur une autorisation d'urbanisme, à savoir le permis de construire n°PC6816321F0042 accordé par la Commune le 22 février 2022 à M. GJELADINI Agron.

CONSIDERANT QUE le Code Général des Collectivités Territoriales dispose qu'en l'absence de délégation consentie au Maire, le Conseil municipal délibère sur les actions à intenter au nom de la Commune (article L. 2132-1)

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser M. le Maire à ester en justice auprès du Tribunal Administratif, dans la requête n° 2202566-7
- d'autoriser M. le Maire à produire les éléments et à signer les documents en vue de représenter et de défendre la Commune auprès du Tribunal Administratif
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents en vue d'engager les moyens nécessaires pour défendre la Commune, y compris ceux d'un conseil externe spécialisé, le cas échéant.

Ces propositions ont été approuvées à l'unanimité.

Point 17 - Recours contre le Plan de Gestion des Risques Inondation (PGRI) 2022/2027

M. le Maire expose :

Les collectivités haut-rhinoises se sont fortement mobilisées en 2021 lors de la consultation pour le PGRI Rhin Meuse 2022/2027. Les avis recueillis à l'échelle Rhin-Meuse émanent essentiellement des collectivités alsaciennes, et plus particulièrement haut-rhinoises dont les avis sont majoritairement négatifs.

Suite à cette consultation quelques modifications ont été apportées au document et présentées lors de la commission inondation du 28 janvier 2022.

Néanmoins, la rédaction de certaines dispositions restant particulièrement problématiques, RIVIERES de Haute-Alsace, ainsi que de nombreuses collectivités haut-rhinoises, ont demandé de nouvelles adaptations à la Préfecture de la Région Grand Est.

Le sujet le plus pénalisant concerne la non prise en compte des aménagements hydrauliques (bassins de rétention) dans la qualification de l'aléa.

La disposition O3.2.D3 indique par exemple que l'effet écrêteur d'un dispositif de stockage des eaux ne doit pas être pris en compte en matière d'urbanisme et la disposition O3.2.D4 indique que "les secteurs bénéficiant de l'effet écrêteur pour la situation "aléa de référence" restent intrinsèquement inondables". Cela va à l'encontre de la définition même d'un aménagement hydraulique qui précise qu'il participe à la diminution du risque d'inondation d'un territoire (article R562 18 du Code de l'Environnement). Cela va également à l'encontre des préconisations du PGRI qui encourage à la mise en place de telles zones. Les zones en aval de ces ouvrages sont des zones protégées et non des zones inondables. Il existe une centaine d'ouvrages de ce type dans le département qui protègent des milliers d'habitations. Avec cette rédaction, ils seront déclassés sans aucune concertation ni fondement technique ou légal.

Malgré cette nouvelle mobilisation aucune modification n'a été apportée au document final dont l'arrêté a été signé le 21 mars 2022 et publié au journal officiel le 14 avril 2022.

Aussi lors de son dernier comité syndical le 23 mars 2022, RIVIERES de Haute-Alsace a décidé de déposer un recours contre le PGRI.

Monsieur le Maire propose l'adoption de la délibération suivante :

Vu le document final du PGRI 2022/2027 et son arrêté du 21 mars 2022 publié au journal officiel le 14 avril 2022

Vu les délibérations des 28 juin 2021 et 28 février 2022 déjà prises par notre collectivité à ce sujet

Vu la décision de RIVIERES de Haute-Alsace en date du 23 mars 2022 de déposer un recours contre le PGRI Rhin-Meuse 2022-2027

Considérant l'exposé des motifs

Considérant la non prise en compte des demandes formulées par les collectivités haut-rhinoises lors de la consultation et à l'issue de la présentation du document final

Considérant que les mesures proposées, en particulier sur les aménagements hydrauliques, vont bien au-delà de ce que demande la réglementation

Considérant que ces mesures sont de nature à préjudicier au développement du territoire en déclassant des centaines d'ouvrages hydrauliques

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'approuver :

- Soutient la démarche de Rivières de Haute-Alsace
- Autorise M. le Maire à former un recours gracieux à l'encontre du PGRI Rhin-Meuse aux côtés de RIVIERES de Haute-Alsace et à signer tous les documents y afférents
- Autorise M. le Maire à former un recours contentieux à l'encontre du PGRI Rhin-Meuse en cas de non aboutissement du recours gracieux et à signer tous les documents y afférents.

Ces propositions ont été approuvées à l'unanimité.

Point 18 – Contrat de partenariat de vérification sélective des locaux

Monsieur le Maire expose :

Suite à la signature d'un engagement partenarial entre la Direction départementale des finances publiques (DDFiP) du Haut-Rhin, le Comptable Public et la Commune signée le 14 décembre 2021, la Commune se voit proposé un contrat de partenariat de Vérification Sélective des Locaux.

Ce contrat est tri-partie entre la Direction départementale des finances publiques (DDFiP) du Haut-Rhin, et la Division de l'animation du réseau des Particuliers et des Professionnels (ARPP), Missions Foncières et la Commune.

Il a pour objectif de formaliser les actions de la division ARPP et portera sur un travail concernant les impôts directs. La réalisation de l'ensemble des travaux sera présentée par la DDFiP à la collectivité, lors des prochaines réunions de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser M. le Maire à signer le contrat joint

Cette proposition a été approuvée à l'unanimité.

Point 19 – Motion pour le maintien des blocs opératoires et de la chirurgie à la clinique de Saint-Louis

Monsieur le Maire expose :

Le territoire de Saint-Louis Agglomération connaît depuis de très nombreuses années un développement économique et démographique exceptionnel. L'agglomération compte ainsi, à ce jour, plus de 83 000 habitants, population dont le taux de croissance est supérieur à 1,2 % par an et notre territoire accueille donc environ 1 000 habitants de plus chaque année.

Malgré ce dynamisme remarquable, notre territoire est impacté par une désertification médicale qui s'accélère. Forte de ce constat, Saint-Louis Agglomération s'est engagée début 2021, aux côtés de l'Agence Régionale de Santé (ARS), dans l'élaboration d'un contrat local de santé dont l'objectif est d'améliorer l'attractivité médicale du territoire en favorisant notamment la création de maisons ou centres de santé.

Les études et les échanges menés dans le cadre de l'élaboration du contrat local de santé ont montré que l'avenir de la Clinique de Saint-Louis conditionne en grande partie l'offre de soins pouvant être proposée aux habitants du bassin de vie de Saint-Louis Agglomération.

Or, la situation de la Clinique est préoccupante depuis de nombreuses années et il est établi qu'elle devient même critique. Alerté, le Président de Saint-Louis Agglomération a, depuis de nombreux mois, fait part à l'ARS de sa préoccupation et de celle des élus de l'agglomération sur le devenir de la Clinique. Par courrier du 10 décembre 2021, il a saisi officiellement la Directrice Générale de l'ARS qui, dans sa réponse du 15 février 2022,

a confirmé que la Clinique, dont la structure juridique repose depuis 2014 sur un montage public/privé très complexe, se trouve dans une situation très fragile.

L'Agence précise que cette situation n'est pas nouvelle mais que la Clinique a pu se maintenir jusque-là grâce au soutien financier des pouvoirs publics qui veulent conserver une offre de soins hospitaliers sur Saint-Louis.

L'ARS fait cependant le constat que la situation financière de la Clinique continue à se dégrader. Elle a donc engagé dès 2020 une étude sur les aspects financiers, juridiques et administratifs mais également en terme d'organisation de l'offre hospitalière nécessaire au bassin de vie desservi par la Clinique.

L'une des pistes évoquées est la fermeture des blocs opératoires qui, il faut le rappeler, ont été entièrement rénovés il y a quelques années.

Cette fermeture se traduirait par la suppression de toute activité de chirurgie, y compris ambulatoire. Elle porterait également atteinte aux activités du cabinet de radiologie et du laboratoire d'analyse médicale implantés sur le site de la Clinique.

Les élus de Saint-Louis Agglomération veulent donc alerter les pouvoirs publics sur les conséquences dramatiques d'une telle décision sur toutes les actions déjà engagées et en projet pour développer l'attractivité médicale du territoire et notamment l'agrandissement du service des urgences, l'ouverture à l'automne 2022 du centre de dialyse AURAL, l'ouverture d'une école de formation d'aides-soignantes pouvant être complétée par une école de formation d'infirmiers, la réservation de terrains appartenant à Saint-Louis Agglomération en limite Nord du site de la Clinique pour y accueillir un centre médical et le développement dans les communes de l'agglomération de projets publics et privés de maisons de santé.

La portée du contrat local de santé en voie de finalisation serait ainsi fondamentalement remise en cause.

La pérennisation, voire le renforcement, de toutes les activités de la Clinique, y compris le bloc opératoire et la chirurgie ambulatoire, sont absolument indispensables pour que la population de notre territoire puisse bénéficier d'une offre de soins pertinente à laquelle elle a droit.

Considérant que la Clinique de Saint-Louis est le maillon essentiel de l'offre de soins proposée à la population de Saint-Louis Agglomération qui connaît un développement économique et démographique très important depuis de nombreuses années

Considérant que la Clinique doit absolument disposer de blocs opératoires et d'une chirurgie ambulatoire pour pérenniser ses activités d'hôpital de proximité qui constituent des compléments indispensables à la médecine de ville pour un bassin de vie de plus de 83 000 habitants

Considérant que l'Agence Régionale de Santé n'a apporté, à ce jour, aucune réponse pertinente aux interrogations formulées depuis de nombreux mois par les élus qui sont interpellés par la population sur le devenir des activités de la Clinique de Saint-Louis

Considérant que l'agglomération doit être associée aux réflexions relatives au devenir de la Clinique et de son redressement avant toute prise de décision

Il est proposé au conseil municipal de demander avec la plus grande insistance le maintien des blocs opératoires et de la chirurgie ambulatoire à la Clinique de Saint-Louis.

Le Conseil municipal est prié d'en délibérer.

Mme MALPARTY expose le fait que beaucoup de médecins dont les radiologues du secteur sont proches de la retraite et pas remplacés pour le moment. Les difficultés dans le domaine de la santé vont s'accroître.

M. ROUDAIRE explique que cette motion a pour objectif de soutenir les démarches des différents protagonistes auprès de l'Agence Régionale de Santé et qu'il paraît délicat dans la perspective de l'école d'aides-soignantes et d'infirmières qui est en train de se créer à Saint-Louis qu'il n'y ait pas de bloc opératoire à la clinique.

Cette proposition a été approuvée à l'unanimité.

Point 20 – Rapport de la Commission technique et urbanisme du 23 mai 2022

1. Attribution des marchés de travaux "Travaux de restructuration école et périscolaire Jean Monnet"

A titre liminaire, M. le Maire rappelle que les études ont débuté en février 2021 et que les travaux ont été estimés à 2 083 333,33 € HT soit 2 500 000 € TTC. L'avant-projet définitif de l'opération "Travaux de restructuration école et périscolaire Jean Monnet" a été approuvé par le Conseil municipal par délibération du 8 novembre 2021. Le dossier de consultation des entreprises pour les marchés de travaux a été publié du 22 mars 2022 au 20 avril 2022.

Suite à l'ouverture des plis, les candidatures et les offres ont été analysées par le groupement du maître d'œuvre en lien avec la Ville. Cette étape a été suivie d'une négociation, avec les trois candidats les mieux placés lors de la première analyse, portant notamment sur les critères prévus à l'article 8.2. du règlement de la consultation.

Une première Commission d'Appel d'Offres s'est déroulée le 9 mai 2022 pour consigner les offres réceptionnées. Puis, une seconde, le 20 mai 2022 ayant pour objet de formuler un avis sur les offres à retenir et à présenter au Conseil municipal.

M. le Maire indique que la présente réunion a pour objet d'échanger sur les différentes perspectives du projet avant de les soumettre au Conseil Municipal qui décidera de l'attribution des marchés.

Il rappelle les différentes étapes liées à l'estimation du projet.

Le cabinet KRUMMENACHER ARCHITECTURE a présenté un premier montant estimatif de travaux s'élevait à 1 795 000 € en phase d'avant-projet sommaire.

Puis, par délibération du 8 novembre 2021, le Conseil Municipal a approuvé des options, le coût total des travaux a donc été réévalué à 2 379 000 € HT soit 2 854 800 € TTC.

En phase études de projet (PRO), le montant a été arrêté à 2 404 213,20 € HT soit 2 885 055,84 € TTC.

M. le Maire présente le tableau d'analyse des offres. Il indique qu'il y a un écart de 5,62% entre les montants estimés des lots en avant-projet définitif et les montants des offres reçues. De même, il informe les conseillers qu'il y a une différence de 12,69% entre les montants estimés des lots en avant-projet définitif et les montants des offres reçues si l'intégralité des variantes sont retenues. Il rappelle également le contexte conjoncturel actuel d'augmentation de la flambée des prix des matières premières impacte directement ce marché de travaux.

Un débat s'engage avec diverses questions :

- Les montants figurant au tableau d'analyse des offres sont-ils figés ?
M. le Maire l'informe qu'il s'agit de prix fermes et définitifs auxquels s'ajouteront les révisions des prix et les éventuels aléas de chantier qu'il n'est pour le moment pas possible d'anticiper.
- Quelle est l'incidence financière sur les budgets des années à venir ?
M. TIXERONT Claude, Adjoint aux Finances, indique qu'un prêt de 100 000 € représente une annuité approximative de 7 000 €. Le prêt pour le projet actuel de restructuration école et périscolaire Jean Monnet a été souscrit pour une durée de 20 ans. Il souligne que le recours à l'emprunt fait nécessairement baisser l'autofinancement de la Commune.

Les membres ont effectué les remarques suivantes :

- Ce type de marché supportent en général des avenants de plus-value.
- Certains points notamment le rattrapage du niveau sous le plancher à l'étage doivent être éclaircis.
- Les toits végétalisés nécessitent de l'entretien afin que les plantes s'épanouissent notamment en période de croissance et une surveillance accrue par rapport au problème d'étanchéité.
- Reporter le projet ne permettrait pas de supprimer les transports scolaires.
- La rénovation envisagée du bâtiment améliorera les performances énergétiques du bâtiment et optimisera les coûts de fonctionnement. A noter néanmoins que la surface sera plus étendue.
- Il s'agit de proposer un beau projet pour les générations d'enfants à venir.

M. le Maire souligne qu'au vu du montant de la restructuration école et périscolaire Jean Monnet, la mise en place de ce projet nécessitera de faire des arbitrages et des choix pour les autres projets décidés durant le mandat. Il sensibilise l'assemblée qu'en cas de report du projet il faudra mettre en place des solutions

alternatives d'accueil des enfants au périscolaire car le seuil de fréquentation atteint à ce jour au niveau des déjeuners est devenu « invivable ». Une autre solution serait de limiter le nombre d'enfants accueillis et au vu du nombre actuel 70 enfants pourraient potentiellement se retrouver en liste d'attente.

Il informe les membres de la Commission que divers dossiers de demandes de subventions ont été émis. En ce qui concerne la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) la demande a porté sur 50 % de 2 000 000 € (plafond subventionnable par projet), cependant la subvention a été accordée à hauteur de 20 % seulement de du plafond sollicité. La seule subvention éventuellement mobilisable qui pourrait être sollicitée est celle prévue par le Grand Est dans le cadre d'une enveloppe unique pour un mandat municipal.

Compte tenu des informations transmises et au vu des montants des offres, il propose aux membres de se prononcer sur la faisabilité de l'opération.

Il informe qu'en cas d'abandon du projet, 110 000 € d'honoraires de maîtrise d'œuvre resteront dus, ce qui représente leur rémunération jusqu'à la phase PRO.

Ainsi, il organise un vote à bulletin secret afin de préserver le choix de chaque membre sur la question suivante : êtes-vous favorable à la poursuite du projet ? A l'issue du vote, 13 membres se sont prononcés en faveur de la poursuite du projet et 2 pour l'abandon de l'opération.

Après ce vote, M. le Maire présente les choix techniques et financiers à effectuer concernant les différents lots. Suite à diverses discussions, des variantes ont été retenues et il a été décidé de reconsulter certains lots (tel que préconisé lors de la Commission d'Appels d'Offres). Il s'agit de corps de métier qui n'interviennent pas au début du chantier et qui ne remettront pas en cause le planning de l'opération. Le récapitulatif de ces éléments figurent en annexes du présent compte-rendu.

Les membres de la Commission proposent au Conseil municipal :

- d'autoriser M. le Maire à poursuivre le projet
- d'attribuer les marchés et les variantes proposés dans le tableau annexe 1
- d'autoriser M. le Maire à signer les marchés
- d'autoriser M. le Maire à reconsulter les lots définis dans le tableau annexe 2
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents à intervenir
- d'autoriser M. le Maire à solliciter les subventions auprès de toutes instances susceptibles de participer financièrement à cette opération notamment auprès de la Région Grand Est et de la Collectivité Européenne d'Alsace
- d'imputer les dépenses et les recettes aux chapitres correspondants du budget.

Les propositions sont approuvées avec 27 voix POUR et 2 ABSTENTIONS.

2. Divers

M. le Maire présente succinctement le futur lotissement "Romains 3", sa composition et les diverses voies d'accès.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, la séance est close à 20h40.

Point 21 - Convention de prestation de service entre Saint-Louis Agglomération et ses communes membres pour la distribution de publications communautaires

Les délibérations du 20 septembre 2017 et du 9 octobre 2017, respectivement du Conseil communautaire et du Conseil municipal de Kembs, avaient autorisé la distribution du magazine d'information communautaire "Mieux ensemble" par les services municipaux de la Commune et approuvé la convention de prestation de service y afférente pour une durée de 4 ans.

Cette convention étant arrivée à échéance au 1er décembre 2021, il convient de la renouveler pour une durée de 4 ans selon les mêmes conditions, mais en élargissant son champ d'application à toute publication de l'agglomération nécessitant une distribution en boîtes aux lettres. Sont ainsi concernés pour le moment, comme précédemment, le magazine "Mieux ensemble" à raison de trois numéros par an ainsi que la Lettre de l'Eau "L'Aggl'Eau" à raison de deux fois par an. La distribution de toute autre publication communautaire sera validée en Conférence des Maires et fera l'objet d'un avenant à ladite convention.

Ainsi, pour assurer une diffusion optimale de ces publications auprès des habitants de Saint-Louis Agglomération, il est proposé d'en confier la distribution aux services municipaux des Communes membres moyennant le tarif de 0,30 € par exemplaire.

Une délibération a été prise en ce sens par le Conseil Communautaire en date du 18 mai 2022 approuvant cette distribution par les services municipaux des communes et les conventions de prestation de service y afférentes pour une nouvelle durée de 4 ans.

Il est ainsi demandé au Conseil municipal :

- d'approuver cette proposition dans les mêmes termes,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de prestation de service 2021-2025 à passer à cet effet avec Saint-Louis Agglomération selon le projet joint en annexe, ainsi que tout acte y afférent y compris les éventuels avenants à la convention.

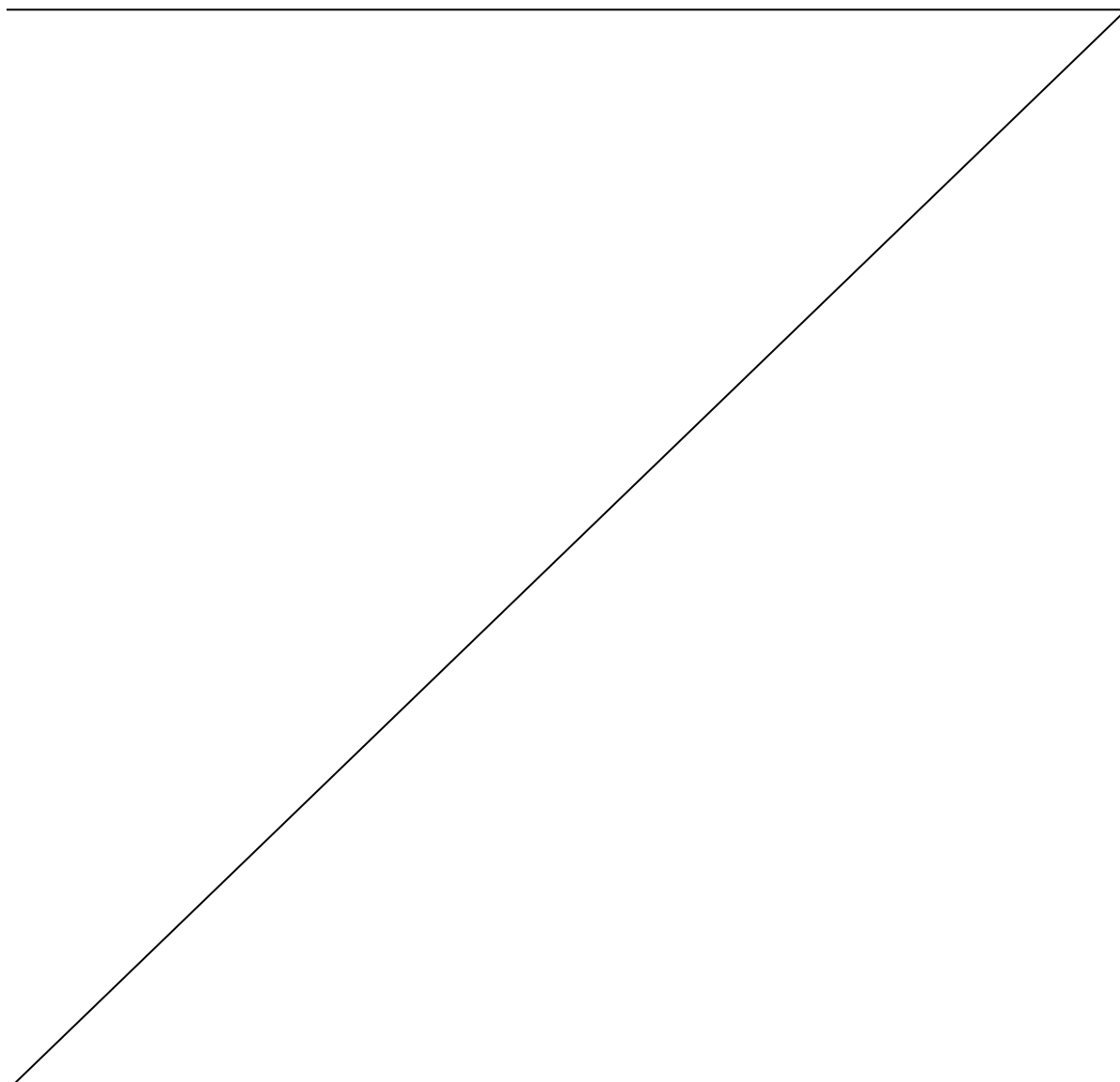
Ces propositions ont été approuvées à l'unanimité.

Point 22 – Divers

Mme LANG évoque l'accompagnement des jeunes lors de la sortie d'enfants de la Commune au Cirque Arlette Gruss et le fait qu'il y ait eu un enfant plus petit, cela pose des soucis de sécurité.

M. ROUDAIRE indique que cela ne se reproduira pas à l'avenir.

Aucun membre ne souhaitant ajouter des éléments à la séance, elle est levée à 19h45.



CESSIONS ACQUISITIONS - 2021

CESSIONS						
Désignation du bien (terrains, immeubles, droits réels	Localisation	Références cadastrales	Identité de l'acquéreur	Conditions de la cession	Montant en €	Observations
Terrain	Lange Au	Déclassement domaine public Création parcelle section 1 parcelle N°871 0,77 ares Section 40 n°41	M. BEAUSEIGNEUR Cyril Mme MARTINA Tiziana	Cession	11 250,00 €	Opération réalisée conformément à la délibération du Conseil municipal du 30 août 2021
Terrain	Neuweg Neue Allmend (2) Village	Section 30 n°19 et 129 Section 1 n° 151 88 ares 23 centiares	M. et Mme MEYER	Echange parcelles pour terrain d'emprise du Collège	Sans soulte	Opération réalisée conformément aux délibérations du Conseil municipal du 27 mai 2019 et 5 mars 2020
Terrain	Wildgarten	Section 16 n°145 106,25 ares	SCCV Kembs	Cession en vue d'une opération d'aménagement d'un projet de logements sociaux	365 000,00 €	Opération réalisée conformément aux délibérations du Conseil municipal 16 décembre 2019 et 11 novembre 2021

ACQUISITIONS						
Désignation du bien (terrains, immeubles, droits réels	Localisation	Références cadastrales	Identité du cédant	Conditions de la cession	Montant en €	Observations
Terrain	Neuweg	Section 40 n° 180/11 85 ares	M. et Mme MEYER	Echange parcelles pour terrain d'emprise du Collège	Sans soulte	Opération réalisée conformément aux délibérations du Conseil municipal du 27 mai 2019 et 5 mars 2020
Terrain	Stichrain au niveau du 72 rue du Rhin	Section 20 n° 835 et 836 - 9,74 ares	Mme SCHNEIDER - BOUZO	Acquisition en zone naturelle (forêt protégée)	730,00 €	Opération réalisée conformément à la délibération du Conseil municipal du 4 mars 2019

COMMUNE DE KEMBS

Numéro SIRET : 21680163900099

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE MULHOUSE

M.14

COMPTE ADMINISTRATIF

voté par nature

BUDGET PRINCIPAL

ANNEE 2021

Code INSEE 68163	COMMUNE DE KEMBS Budget principal	CA 2021
-----------------------------------	--	--------------------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE)	5475
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 in fine)	30
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère : 0	

Potentiel fiscal et financier		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
4 094 637,00	5 974 684,00	1 084,33	1 040,79

Informations financières - ratios		Valeurs	Moyennes nationales de la strate
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	845,92	918,00
2	Produit des impositions directes/population	403,48	526,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 133,23	1 124,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	256,65	288,00
5	Encours de dette/population	69,71	821,00
6	DGF/population	70,02	154,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0,63	0,58
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	0,77	0,89
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,23	0,29
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,06	0,72

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans les chapitres << opérations d'équipement >> de l'état III B 3;
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

.....

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense << opération d'équipement >>.

III - Les provisions sont :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 5 524 275,81	G 6 338 876,45
	Section d'investissement	B 1 709 116,72	H 2 696 475,71

+

+

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	I 1 287 969,98
	Report en section d'investissement (001)	D	J 702 528,20

=

=

TOTAL (réalisations + reports)	=A+B+C+D 7 233 392,53	=G+H+I+J 11 025 850,34
---	------------------------------	-------------------------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	E	K
	Section d'investissement	F 2 164 764,58	L
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 2 164 764,58	= K+L

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 5 524 275,81	= G+I+K 7 626 846,43
	Section d'investissement	=B+D+F 3 873 881,30	= H+J+L 3 399 003,91
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 9 398 157,11	= G+H+I+J+K+L 11 025 850,34

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. /art	Chap. /art	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	K
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 2 164 764,58	L
Ch. 20	Immobilisations incorporelles	95 654,56	
2031	Frais d'études	80 150,56	
2051	Concessions et droits similaires	15 504,00	
Ch. 204	Subventions d'équipement versées	189 261,00	
20422	Pers. droit privé - Bâtiments et installations	189 261,00	
Ch. 21	Immobilisations corporelles	1 166 376,27	
2111	Terrains nus	357 600,00	
2112	Terrains de voirie	5 552,00	
2115	Terrains bâtis	46 000,00	
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	5 000,00	
21318	Autres bâtiments publics	79 550,02	
2135	Installations générales, agencements, aménagements des const	7 752,00	
2151	Réseaux de voirie	68 652,61	
2152	Installations de voirie	10 310,10	
21534	Réseaux d'électrification	35 506,45	
21561	Matériel roulant	38 326,12	
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	413 059,56	
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	1 632,72	
2182	Matériel de transport	37 766,97	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	40 889,49	
2188	Autres immobilisations corporelles	18 778,23	
Ch. 23	Immobilisations en cours	713 472,75	
2313	Constructions	670 483,80	
2315	Installations, matériel et outillage techniques	42 988,95	

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	RAR au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 630 578,00	1 295 105,57	87 343,90		248 128,53
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 000 000,00	2 925 090,99	12 376,50		62 532,51
014	Atténuations de produits	152 023,00	152 023,00			
65	Autres charges de gestion courante	251 737,00	236 775,28	912,00		14 049,72
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus					
	Total des dépenses de gestion courante	5 034 338,00	4 608 994,84	100 632,40		324 710,76
66	Charges financières	20 000,00	19 412,14			587,86
67	Charges exceptionnelles	4 000,00	3 027,91			972,09
68	Dotations provisions semi-budgétaires					
022	Dépenses imprévues	40 000,00				
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	5 098 338,00	4 631 434,89	100 632,40		366 270,71
023	Virement à la section d'investissement	1 512 049,98				
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	210 000,00	792 208,52			-582 208,52
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	1 722 049,98	792 208,52			929 841,46
	TOTAL	6 820 387,98	5 423 643,41	100 632,40		1 296 112,17
	Pour information					
	D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1					

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	RAR au 31/12	
013	Atténuations de charges	50 000,00	57 239,98			-7 239,98
70	Produits des services, du domaine et ventes...	527 200,00	488 226,43			38 973,57
73	Impôts et taxes	3 782 064,00	3 928 130,46			-146 066,46
74	Dotations et participations	1 058 146,00	1 026 126,99	122 904,40		-90 885,39
75	Autres produits de gestion courante	90 000,00	99 707,22			-9 707,22
	Total des recettes de gestion courante	5 507 410,00	5 599 431,08	122 904,40		-214 925,48
76	Produits financiers	8,00				8,00
77	Produits exceptionnels	10 000,00	605 000,11	1 883,53		-596 883,64
78	Reprises provisions semi-budgétaires					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	5 517 418,00	6 204 431,19	124 787,93		-811 801,12
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	15 000,00	9 657,33			5 342,67
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	15 000,00	9 657,33			5 342,67
	TOTAL	5 532 418,00	6 214 088,52	124 787,93		-806 458,45
	Pour information					
	R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	1 287 969,98				

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	stocks				
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	154 533,54	38 544,81	95 654,56	20 334,17
204	Subventions d'équipement versées	296 620,50	99 759,50	189 261,00	7 600,00
21	Immobilisations corporelles	3 679 930,43	978 381,40	1 166 376,27	1 535 172,76
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours	1 500 349,33	388 233,08	713 472,75	398 643,50
	Total des opérations d'équipement				
	Total des dépenses d'équipement	5 631 433,80	1 504 918,79	2 164 764,58	1 961 750,43
10	Dotations, fonds divers et réserves	22 214,00	22 214,00		
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées	171 000,00	170 139,82		860,18
18	Compte de liaison, affectation (BA, régie)				
26	Participation et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues	26 310,77			
	Total des dépenses financières	219 524,77	192 353,82		27 170,95
45...	Total des opé. pour compte de tiers				
	Total des dépenses réelles d'investissement	5 850 958,57	1 697 272,61	2 164 764,58	1 988 921,38
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	15 000,00	9 657,33		5 342,67
041	Opérations patrimoniales	20 000,00	2 186,78		17 813,22
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	35 000,00	11 844,11		23 155,89
	TOTAL	5 885 958,57	1 709 116,72	2 164 764,58	2 012 077,27
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks				
13	Subventions d'investissement	303 254,81	27 937,83		275 316,98
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	700 000,00			700 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles	350,00	1 442,60		-1 092,60
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	Total des recettes d'équipement	1 003 604,81	29 380,43		974 224,38
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)	150 000,00	173 674,40		-23 674,40
1068	Excédents de fonct. capitalisés	1 699 025,58	1 699 025,58		
138	Autres subv. d'invest. non transf.				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)				
26	Participation et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières				
024	Produits des cessions d'immobilisations	588 750,00			
	Total des recettes financières	2 437 775,58	1 872 699,98		565 075,60
45...	Total des opé. pour le compte de tiers				
	Total des recettes réelles d'investissement	3 441 380,39	1 902 080,41		1 539 299,98
021	virement de la section de fonctionnement	1 512 049,98			
040	Opé. d'ordre de transfert entre les sections	210 000,00	792 208,52		-582 208,52
041	Opérations patrimoniales	20 000,00	2 186,78		17 813,22
	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 742 049,98	794 395,30		947 654,68
	TOTAL	5 183 430,37	2 696 475,71		2 486 954,66
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	702 528,20			

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 382 449,47		1 382 449,47
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 937 467,49		2 937 467,49
014	Atténuations de produits	152 023,00		152 023,00
60	<i>Achats et variation des stocks</i>			
65	Autres charges de gestion courante	237 687,28		237 687,28
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus			
66	Charges financières	19 412,14		19 412,14
67	Charges exceptionnelles	3 027,91	588 750,00	591 777,91
68	Dotations aux amortissements et provisions		203 458,52	203 458,52
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>			
Dépenses de fonctionnement - Total		4 732 067,29	792 208,52	5 524 275,81
Pour information				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	22 214,00		22 214,00
13	Subventions d'investissement		9 657,33	9 657,33
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>			
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non budgétaire)	170 139,82		170 139,82
18	Compte de liaison : affectat°(BA, régie)			
	Total des opérations d'équipement			
19	Différences sur les réalisations d'immobilisations			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	38 544,81		38 544,81
204	Subventions d'équipement versées	99 759,50		99 759,50
21	Immobilisations corporelles	978 381,40	998,78	979 380,18
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours	388 233,08	1 188,00	389 421,08
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations (reprises)</i>			
29	<i>Provisions pour dépréciation des immobilisations</i>			
39	<i>Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours</i>			
45...	Total des opérations pour compte de tiers			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
49	<i>Provisions pour dépréciation des comptes de tiers</i>			
59	<i>Provisions pour dépréciation des comptes financiers</i>			
3...	Stocks			
Dépenses d'investissement - Total		1 697 272,61	11 844,11	1 709 116,72
Pour information				
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	Atténuations de charges	57 239,98		57 239,98
60	<i>Achats et variations des stocks</i>			
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	488 226,43		488 226,43
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>			
72	<i>Travaux en régie</i>			
73	Impôts et taxes	3 928 130,46		3 928 130,46
74	Dotations et participations	1 149 031,39		1 149 031,39
75	Autres produits de gestion courante	99 707,22		99 707,22
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels	606 883,64	9 657,33	616 540,97
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	<i>Transferts de charges</i>			
Recettes de fonctionnement - Total		6 329 219,12	9 657,33	6 338 876,45
Pour information				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				1 287 969,98

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	173 674,40		173 674,40
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 699 025,58		1 699 025,58
13	Subventions d'investissement	27 937,83		27 937,83
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectat°(BA, régie)			
19	Différences sur réalisations d'immobilisations		367 713,87	367 713,87
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		2 186,78	2 186,78
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles	1 442,60	221 036,13	222 478,73
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations (reprises)		203 458,52	203 458,52
29	<i>Provisions pour dépréciation des immobilisations</i>			
39	<i>Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours</i>			
45...	<i>Total des opérations pour compte de tiers</i>			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	<i>Provisions pour dépréciation des comptes de tiers</i>			
59	<i>Provisions pour dépréciation des comptes financiers</i>			
3...	<i>Stocks</i>			
Recettes d'investissement - Total		1 902 080,41	794 395,30	2 696 475,71
Pour information				
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				702 528,20

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	RAR au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 630 578,00	1 295 105,57	87 343,90		248 128,53
6042	Achats de prestations de services (autres que terrains à amé	150 000,00	111 282,21	10 597,82		28 119,97
60611	Eau et assainissement	13 000,00	13 860,43	2 073,43		-2 933,86
60612	Énergie - électricité	250 000,00	201 031,51	981,48		47 987,01
60621	Combustibles	400,00	368,88			31,12
60622	Carburants	19 000,00	13 619,00	1 702,50		3 678,50
60623	Alimentation	7 000,00	6 669,96	536,20		-206,16
60628	Autres fournitures non stockées	2 000,00	421,27			1 578,73
60631	Fournitures d'entretien	25 000,00	18 503,67	402,06		6 094,27
60632	Fournitures de petit équipement	25 000,00	20 373,41	2 583,03		2 043,56
60633	Fournitures de voirie	25 000,00	19 308,74	5 883,24		-191,98
60636	Vêtements de travail	10 000,00	7 832,73	656,21		1 511,06
6064	Fournitures administratives	18 000,00	17 447,09	80,56		472,35
6065	Livres, disques, cassettes...(bibliothèques et médiathèques)	14 500,00	9 401,25			5 098,75
6067	Fournitures scolaires	25 000,00	21 313,86	561,92		3 124,22
6068	Autres matières et fournitures	50 000,00	51 391,24	7 414,19		-8 805,43
611	Contrats de prestations de services	22 000,00	18 007,49	2 486,61		1 505,90
6132	Locations immobilières	43 000,00	27 841,93			15 158,07
6135	Locations mobilières	28 000,00	2 166,90	10 732,02		15 101,08
61521	Terrains	25 000,00	21 193,44			3 806,56
615221	Bâtiments publics	40 000,00	25 776,70	2 110,32		12 112,98
615228	Autres bâtiments	39 000,00	25 828,10	283,20		12 888,70
615231	Voiries	30 000,00	8 652,58	3 446,40		17 901,02
615232	Réseaux	20 000,00	14 211,28	3 018,00		2 770,72
61551	Matériel roulant	15 000,00	7 200,90	1 257,93		6 541,17
61558	Autres biens mobiliers	1 200,00	100,00	224,23		875,77
6156	Maintenance	110 000,00	92 031,86	5 585,36		12 382,78
6161	Multirisques	32 000,00	31 308,99			691,01
6168	Autres	1 000,00				1 000,00
6182	Documentation générale et technique	50,00	37,00			13,00
6184	Versements à des organismes de formation	20 000,00	11 869,88	520,00		7 610,12
6188	Autres frais divers	12 000,00	3 957,06			8 042,94
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	500,00				500,00
6226	Honoraires	5 000,00	4 080,00			920,00
6231	Annonces et insertions	6 000,00	1 159,20			4 840,80
6232	Fêtes et cérémonies	50 000,00	15 353,53	16 098,56		18 547,91
6236	Catalogues et imprimés	6 000,00	5 352,20	1 931,06		-1 283,26
6237	Publications	16 000,00	10 301,82			5 698,18
6238	Divers	4 000,00	5 232,00			-1 232,00
6247	Transports collectifs	60 000,00	42 899,05	538,97		16 561,98
6251	Voyages et déplacements	2 500,00	2 865,33			-365,33
6256	Missions	500,00				500,00
6261	Frais d'affranchissement	7 000,00	5 950,08	2 341,02		-1 291,10
6262	Frais de télécommunications	25 000,00	24 385,09			614,91
627	Services bancaires et assimilés	300,00	282,64			17,36
6281	Concours divers (cotisations...)	9 550,00	9 355,52			194,48
6283	Frais de nettoyage des locaux	35 000,00	27 086,94	2 119,07		5 793,99
6288	Autres services extérieurs	300 000,00	312 237,85	999,53		-13 237,38
63512	Taxes foncières	23 778,00	24 371,77			-593,77
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	300,00				300,00
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organis	7 000,00	1 183,19	178,98		5 637,83
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 000 000,00	2 925 090,99	12 376,50		62 532,51
6218	Autre personnel extérieur	7 300,00	29 738,84	12 376,50		-34 815,34
6332	Cotisations versées au f.n.a.l.	8 630,00	8 142,08			487,92
6336	Cotisations au centre national et aux centres de gestion de	38 960,00	36 841,19			2 118,81

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	RAR au 31/12	
64111	Rémunération principale	1 470 500,00	1 456 831,08			13 668,92
64112	Nbi, supplément familial de traitement et indemnité de résid	8 690,00	9 296,99			-606,99
64118	Autres indemnités.	50 600,00	47 892,17			2 707,83
64131	Rémunérations	477 000,00	456 737,61			20 262,39
64136	Indemnités de préavis et de licenciement	6 000,00	5 220,39			779,61
64138	Autres indemnités	780,00	468,90			311,10
64168	Autres emplois d'insertion	15 000,00	17 609,08			-2 609,08
6451	Cotisations à l'u.r.s.s.a.f.	351 600,00	329 762,21			21 837,79
6453	Cotisations aux caisses de retraites	401 700,00	366 827,60			34 872,40
6454	Cotisations aux a.s.s.e.d.i.c	19 800,00	19 357,71			442,29
6455	Cotisations pour assurance du personnel	60 650,00	59 799,54			850,46
6456	Versement au f.n.c du supplément familial	8 000,00	6 394,00			1 606,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	10 790,00	10 416,60			373,40
6478	Autres charges sociales diverses	64 000,00	63 755,00			245,00
014	Atténuations de produits	152 023,00	152 023,00			
739223	Fonds de péréquation des ressources communales et	152 023,00	152 023,00			
65	Autres charges de gestion courante	251 737,00	236 775,28	912,00		14 049,72
6512	Droits d'utilisation - Informatique en nuage	2 320,00	594,00			1 726,00
6518	Autres	3 500,00	3 189,07			310,93
6531	Indemnités	95 000,00	98 284,29			-3 284,29
6533	Cotisations de retraite	7 500,00	7 382,52			117,48
6534	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	1 750,00	2 001,36			-251,36
65372	Cotisations au fonds de financement de l'allocation de fin d		51,34			-51,34
6542	Créances éteintes	500,00	495,03			4,97
65548	Autres contributions	10 000,00	9 164,00			836,00
6558	Autres contributions obligatoires	60,00	55,05			4,95
65733	Départements	1 105,00	1 105,00			
657361	Caisse des écoles	10 000,00	3 719,84			6 280,16
657362	Ccas	15 000,00	15 000,00			
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres per	105 000,00	95 732,00	912,00		8 356,00
65888	Autres	2,00	1,78			0,22
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=(011+012+014+65)		5 034 338,00	4 608 994,84	100 632,40		324 710,76
66	Charges financières (b)	20 000,00	19 412,14			587,86
66111	Intérêts réglés à l'échéance	20 000,00	19 412,14			587,86
67	Charges exceptionnelles (c)	4 000,00	3 027,91			972,09
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	4 000,00	3 027,91			972,09
022	Dépenses imprévues (d)	40 000,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d		5 098 338,00	4 631 434,89	100 632,40		366 270,71
023	Virement à la section d'investissement	1 512 049,98				1 512 049,98
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	210 000,00	792 208,52			-582 208,52
675	Valeurs comptables des immobilisations cédées		221 036,13			-221 036,13
6761	Différences sur réalisations (positives)		367 713,87			-367 713,87
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporell	210 000,00	203 458,52			6 541,48
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 722 049,98	792 208,52			929 841,46
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 722 049,98	792 208,52			929 841,46

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	RAR au 31/12	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		6 820 387,98	5 423 643,41	100 632,40		1 296 112,17
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachées	RAR au 31/12	
013	Atténuations de charges	50 000,00	57 239,98			-7 239,98
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	25 000,00	31 664,98			-6 664,98
6479	Remboursements sur autres charges sociales	25 000,00	25 575,00			-575,00
70	Produits des services, du domaine et ventes divers	527 200,00	488 226,43			38 973,57
70311	Concession dans les cimetières (produit net)	5 000,00	1 560,00			3 440,00
70312	Redevances funéraires		50,00			-50,00
70323	Redevance d'occupation du domaine public communal	2 200,00	2 817,64			-617,64
7035	Locations de droits de chasse et de pêche		9 763,57			-9 763,57
704	Travaux		13 050,99			-13 050,99
70611	Redevance d'enlèvement des ordures ménagères		568,22			-568,22
7062	Redevances et droits des services à caractère culturel	50 000,00	42 918,90			7 081,10
7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseign	450 000,00	406 792,96			43 207,04
70846	Au GFP de rattachement	5 000,00	1 632,00			3 368,00
70878	Par d'autres redevables	15 000,00	9 072,15			5 927,85
73	Impôts et taxes	3 782 064,00	3 928 130,46			-146 066,46
73111	Impôts directs locaux	2 178 723,00	2 209 038,00			-30 315,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	10 433,00	13 904,00			-3 471,00
73211	Attribution de compensation	1 032 006,00	1 032 006,17			-0,17
73221	FNGIR	100 702,00	100 702,00			
7336	Droits de place	200,00	170,00			30,00
7343	Taxe sur les pylônes électriques	140 000,00	142 980,00			-2 980,00
7351	Taxe sur la consommation finale d'électricité	100 000,00	82 631,03			17 368,97
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de pu	220 000,00	346 699,26			-126 699,26
74	Dotations, subventions et participations	1 058 146,00	1 026 126,99	122 904,40		-90 885,39
7411	Dotation forfaitaire	138 522,00	138 522,00			
74121	Dotation de solidarité rurale	244 846,00	244 846,00			
744	FCTVA	5 000,00				5 000,00
74712	Emplois d'avenir		9 728,57			-9 728,57
74718	Autres		2 549,07			-2 549,07
7473	Départements	10 000,00	24 652,64			-14 652,64
7478	Autres organismes	200 000,00	75 124,71	122 904,40		1 970,89
748313	Dotation de compensation de la réforme de la TP	48 125,00	48 125,00			
74832	Attribution du fonds départementalde péréquation de la TP	30 000,00	35 819,00			-5 819,00
74834	État - compensation au titre des exonérations des taxes fonc	344 653,00	344 653,00			
74835	État - compensation au titre des exonérations de taxe d'habi	37 000,00				37 000,00
7488	Autres attributions et participations		102 107,00			-102 107,00
75	Autres produits de gestion courante	90 000,00	99 707,22			-9 707,22
752	Revenus des immeubles	85 000,00	89 911,62			-4 911,62
75814	Redevances sur l'énergie hydraulique	5 000,00	9 748,96			-4 748,96
7588	Autres produits divers de gestion courante		46,64			-46,64
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=(013+70+73+74+75)		5 507 410,00	5 599 431,08	122 904,40		-214 925,48
76	Produits financiers (b)	8,00				8,00
764	Revenus des valeurs mobilières de placement	8,00				8,00
77	Produits exceptionnels (c)	10 000,00	605 000,11	1 883,53		-596 883,64
7711	Dédits et pénalités perçus	2 000,00	2 000,00			
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par l	8 000,00	8 075,57			-75,57
775	Produits des cessions d'immobilisations		588 750,00			-588 750,00
7788	Produits exceptionnels divers		6 174,54	1 883,53		-8 058,07
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c		5 517 418,00	6 204 431,19	124 787,93		-811 801,12
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 000,00	9 657,33			5 342,67

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachées	RAR au 31/12	
777	Quote-part des subventions d'investissement transférée au co	15 000,00	9 657,33			5 342,67
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		15 000,00	9 657,33			5 342,67
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		5 532 418,00	6 214 088,52	124 787,93		-806 458,45
Pour information R 002 Excédent fonctionnement reporté de N-1		1 287 969,98				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D' INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Mandats émis	RAR au 31/12	Crédits annulés
20	Immobilisations incorporelles	154 533,54	38 544,81	95 654,56	20 334,17
2031	Frais d'études	112 993,40	20 781,60	80 150,56	12 061,24
2033	Frais d'insertion	5 456,14	5 595,21		-139,07
2051	Concessions et droits similaires	36 084,00	12 168,00	15 504,00	8 412,00
204	Subventions d'équipement versées	296 620,50	99 759,50	189 261,00	7 600,00
204131	Départements - Biens mobiliers, matériel et études	7 600,00			7 600,00
20422	Pers. droit privé - Bâtiments et installations	289 020,50	99 759,50	189 261,00	
21	Immobilisations corporelles	3 679 930,43	978 381,40	1 166 376,27	1 535 172,76
2111	Terrains nus	570 373,00	213 373,00	357 600,00	-600,00
2112	Terrains de voirie	5 552,00		5 552,00	
2115	Terrains bâtis	46 000,00		46 000,00	
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	140 034,55	10 218,88	5 000,00	124 815,67
21311	Hôtel de ville	8 331,76	8 331,76		
21312	Bâtiments scolaires	294 487,65	45 669,84		248 817,81
21316	Équipements du cimetière	93 416,00			93 416,00
21318	Autres bâtiments publics	1 075 193,13	252 911,48	79 550,02	742 731,63
2132	Immeubles de rapport	7 600,00	7 600,00		
2135	Installations générales, agencements, aménagements	1 500,00	1 302,48	7 752,00	-7 554,48
2138	Autres constructions	3 988,57	3 988,57		
2151	Réseaux de voirie	448 548,35	144 957,13	68 652,61	234 938,61
2152	Installations de voirie	58 411,54	52 353,36	10 310,10	-4 251,92
21534	Réseaux d'électrification	48 854,44	13 050,99	35 506,45	297,00
21561	Matériel roulant	38 326,12		38 326,12	
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défen	449 824,45	18 232,42	413 059,56	18 532,47
21571	Matériel roulant	26 000,00	26 000,00		
2158	Autres installations, matériel et outillage techni	23 535,10	20 450,69	1 632,72	1 451,69
2182	Matériel de transport	77 766,97		37 766,97	40 000,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	103 958,62	65 956,04	40 889,49	-2 886,91
2184	Mobilier	20 016,71	16 600,04		3 416,67
2188	Autres immobilisations corporelles	138 211,47	77 384,72	18 778,23	42 048,52
23	Immobilisations en cours	1 500 349,33	388 233,08	713 472,75	398 643,50
2312	Agencements et aménagements de terrains	15 000,00			15 000,00
2313	Constructions	672 426,60	1 942,80	670 483,80	
2315	Installations, matériel et outillage techniques	812 922,73	386 290,28	42 988,95	383 643,50
Total des dépenses d'équipement		5 631 433,80	1 504 918,79	2 164 764,58	1 961 750,43
10	Immobilisations corporelles	22 214,00	22 214,00		
10226	Taxe d'aménagement	22 214,00	22 214,00		
16	Emprunts et dettes assimilées	171 000,00	170 139,82		860,18
1641	Emprunts en euros	170 000,00	169 619,82		380,18
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00	520,00		480,00
020	Dépenses imprévues	26 310,77			
Total des dépenses financières		219 524,77	192 353,82		27 170,95
TOTAL DEPENSES REELLES		5 850 958,57	1 697 272,61	2 164 764,58	1 988 921,38
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 000,00	9 657,33		5 342,67
	Reprises sur autofinancement antérieur	15 000,00	9 657,33		5 342,67
13911	Subventions d'investissement		421,64		-421,64
13918	Subventions d'investissement	15 000,00	9 235,69		5 764,31
Charges transférées					
041	Opérations patrimoniales	20 000,00	2 186,78		17 813,22
21318	Autres bâtiments publics		998,78		-998,78

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D' INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Mandats émis	RAR au 31/12	Crédits annulés
2315	Installations, matériel et outillage techniques	20 000,00	1 188,00		18 812,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		35 000,00	11 844,11		23 155,89
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		5 885 958,57	1 709 116,72	2 164 764,58	2 012 077,27
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D' INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Titres émis	RAR au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	303 254,81	27 937,83		275 316,98
1311	État et établissements nationaux	97 500,00	400,00		97 100,00
1318	Autres	40 467,37	8 243,54		32 223,83
1323	Départements	22 200,00	11 100,00		11 100,00
13251	GFP de rattachement	88 330,00			88 330,00
1328	Autres	54 757,44	8 194,29		46 563,15
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	700 000,00			700 000,00
1641	Emprunts en euros	700 000,00			700 000,00
21	Immobilisations corporelles	350,00	1 442,60		-1 092,60
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défen	350,00	350,00		
2188	Autres immobilisations corporelles		1 092,60		-1 092,60
Total des recettes d'équipement		1 003 604,81	29 380,43		974 224,38
10	Immobilisations corporelles	1 849 025,58	1 872 699,98		-23 674,40
10222	FCTVA	50 000,00			50 000,00
10226	Taxe d'aménagement	100 000,00	173 674,40		-73 674,40
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 699 025,58	1 699 025,58		
024	Produits des cessions d'immobilisations (recettes)	588 750,00			
Total des recettes financières		2 437 775,58	1 872 699,98		565 075,60
TOTAL RECETTES REELLES		3 441 380,39	1 902 080,41		1 539 299,98
021	Virement de la section d'exploitation (recettes)	1 512 049,98			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	210 000,00	792 208,52		-582 208,52
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisation		367 713,87		-367 713,87
2111	Terrains nus		180 051,24		-180 051,24
2115	Terrains bâtis		40 984,89		-40 984,89
2802	Frais liés à la réalisation des documents d'urbani	7 069,27	7 813,97		-744,70
28031	Amortissements des frais d'études	7 718,15	6 554,15		1 164,00
280422	Pers. droit privé - Bâtiments et installations	4 311,69	4 311,69		
28051	Concessions et droits similaires	18 996,26	19 992,86		-996,60
28132	Immeubles de rapport	1 911,94	1 911,94		
281532	Réseaux d'assainissement	4 417,93	4 417,93		
281561	Matériel roulant	3 991,12	3 991,12		
281568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défen	4 750,15	6 456,64		-1 706,49
281578	Autre matériel et outillage de voirie	5 783,25	5 916,36		-133,11
28158	Autres installations, matériel et outillage techni	29 611,67	29 634,80		-23,13
28182	Matériel de transport	20 635,77	20 635,77		
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	28 343,06	32 485,54		-4 142,48
28184	Mobilier	12 473,86	12 473,86		
28188	Autres immobilisations corporelles	59 985,88	46 861,89		13 123,99
Total des prélèvements provenant de la section de fonctionnement		1 722 049,98	792 208,52		929 841,46
041	Opérations patrimoniales	20 000,00	2 186,78		17 813,22
2033	Frais d'insertion	20 000,00	2 186,78		17 813,22
TOTAL RECETTES D'ORDRE		1 742 049,98	794 395,30		947 654,68

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D' INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Titres émis	RAR au 31/12	Crédits annulés
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		5 183 430,37	2 696 475,71		2 486 954,66
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		702 528,20			

CA2021 COMMUNE DE KEMBS COMMUNE DE KEMBS

IV - ANNEXES

IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE

A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse
---------	----------------------------------	---	--------------------------------------	-------------------------------	--------------	------------------------

INVESTISSEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)

Dépenses réelles	192 353,82	446 306,76	12 011,70	72 925,43	27 557,66	306 829,77
- Equipements municipaux		346 547,26	12 011,70	72 925,43	27 557,66	306 829,77
- Equip. non municipaux (c/204)		99 759,50				
- Opérations financières	192 353,82					
Dépenses d'ordre	11 844,11					
001 Solde d'exécution reporté de N-1						
Total dépenses	204 197,93	446 306,76	12 011,70	72 925,43	27 557,66	306 829,77
Total recettes	2 688 433,11	1 326,80	350,00		165,80	6 200,00
Solde d'investissement	2 484 235,18	-444 979,96	-11 661,70	-72 925,43	-27 391,86	-300 629,77

RESTES A REALISER au 31/12/N

Total RAR dépenses		737 540,55	42 581,16	742 941,50	1 708,63	11 049,25
Total RAR recettes						
SOLDE RAR investissement		-737 540,55	-42 581,16	-742 941,50	-1 708,63	-11 049,25

FONCTIONNEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)

Total dépenses	967 388,90	1 146 536,48	174 125,42	502 695,94	441 570,82	1 064 991,65
Total recettes	5 275 275,28	173 921,75	3 245,45	8 592,33	75 122,31	554 692,63
Solde de fonctionnement	4 307 886,38	-972 614,73	-170 879,97	-494 103,61	-366 448,51	-510 299,02

RESTES A REALISER au 31/12/N

Total RAR dépenses						
Total RAR recettes						
SOLDE RAR fonctionnement						

CA2021 COMMUNE DE KEMBS COMMUNE DE KEMBS

IV - ANNEXES

IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

A1

Libellé	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains	9 Action économique	TOTAL
---------	---	--------------	---------------	-------------------------------------	------------------------	-------

INVESTISSEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)

Dépenses réelles			7 600,00	631 687,47		1 697 272,61
- Equipements municipaux			7 600,00	631 687,47		1 405 159,29
- Equip. non municipaux (c/204)						99 759,50
- Opérations financières						192 353,82
Dépenses d'ordre						11 844,11
001 Solde d'exécution reporté de N-1						
Total dépenses			7 600,00	631 687,47		1 709 116,72
Total recettes						2 696 475,71
Solde d'investissement			-7 600,00	-631 687,47		987 358,99

RESTES A REALISER au 31/12/N

Total RAR dépenses				628 943,49		2 164 764,58
Total RAR recettes						
SOLDE RAR investissement				-628 943,49		-2 164 764,58

FONCTIONNEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)

Total dépenses		264 170,93	26 605,92	936 189,75		5 524 275,81
Total recettes		71 579,16	82 075,88	94 371,66		6 338 876,45
Solde de fonctionnement		-192 591,77	55 469,96	-841 818,09		814 600,64

RESTES A REALISER au 31/12/N

Total RAR dépenses						
Total RAR recettes						
SOLDE RAR fonctionnement						

CA2021 COMMUNE DE KEMBS COMMUNE DE KEMBS

IV - ANNEXES

IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE

A1

Art.	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse
------	---------	-------------------------------------	---	---	----------------------------------	--------------	------------------------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Total dépenses investissement		204 197,93	446 306,76	12 011,70	72 925,43	27 557,66	306 829,77
Dépenses réelles		192 353,82	446 306,76	12 011,70	72 925,43	27 557,66	306 829,77
10	Immobilisations corporelles	22 214,00					
10226	Taxe d'aménagement	22 214,00					
16	Emprunts et dettes assimilées	170 139,82					
1641	Emprunts en euros	169 619,82					
165	Dépôts et cautionnements reçus	520,00					
20	Immobilisations incorporelles		36 333,21	360,00			
2031	Frais d'études		18 930,00				
2033	Frais d'insertion		5 595,21				
2051	Concessions et droits similaires		11 808,00	360,00			
204	Subventions d'équipement versées		99 759,50				
20422	Pers. droit privé - Bâtiments et installations		99 759,50				
21	Immobilisations corporelles		307 328,48	11 651,70	70 982,63	27 557,66	288 326,97
2111	Terrains nus		213 373,00				
2128	Autres agencements et aménagements de terrains						2 466,28
21311	Hôtel de ville		8 331,76				
21312	Bâtiments scolaires				45 669,84		
21318	Autres bâtiments publics					4 314,00	248 597,48
2132	Immeubles de rapport						
2135	Installations générales, agencements, aménagements des const						1 302,48
2138	Autres constructions		3 988,57				
2151	Réseaux de voirie						
2152	Installations de voirie						
21534	Réseaux d'électrification						
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile		2 360,58	8 363,92	4 471,20	2 599,92	318,00
21571	Matériel roulant						
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques					768,00	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique		58 065,24	1 103,78	5 299,02	567,60	920,40
2184	Mobilier		850,73		11 480,59		3 250,33
2188	Autres immobilisations corporelles		20 358,60	2 184,00	4 061,98	19 308,14	31 472,00
23	Immobilisations en cours		2 885,57		1 942,80		18 502,80
2313	Constructions				1 942,80		
2315	Installations, matériel et outillage techniques		2 885,57				18 502,80
Dépenses d'ordre		11 844,11					
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 657,33					
13911	Subventions d'investissement	421,64					
13918	Subventions d'investissement	9 235,69					
041	Opérations patrimoniales	2 186,78					
21318	Autres bâtiments publics	998,78					

CA2021 COMMUNE DE KEMBS COMMUNE DE KEMBS

IV - ANNEXES

IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE

A1

Art.	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse
2315	Installations, matériel et outillage techniques	1 188,00					
RECETTES							
Total recettes investissement		2 688 433,11	1 326,80	350,00		165,80	6 200,00
Recettes réelles		1 894 037,81	1 326,80	350,00		165,80	6 200,00
10	Immobilisations corporelles	1 872 699,98					
10226	Taxe d'aménagement	173 674,40					
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 699 025,58					
13	Subventions d'investissement	21 337,83	400,00				6 200,00
1311	État et établissements nationaux		400,00				
1318	Autres	8 243,54					
1323	Départements	11 100,00					
1328	Autres	1 994,29					6 200,00
21	Immobilisations corporelles		926,80	350,00		165,80	
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile			350,00			
2188	Autres immobilisations corporelles		926,80			165,80	
Recettes d'ordre		794 395,30					
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	792 208,52					
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	367 713,87					
2111	Terrains nus	180 051,24					
2115	Terrains bâtis	40 984,89					
2802	Frais liés à la réalisation des documents d'urbani	7 813,97					
28031	Amortissements des frais d'études	6 554,15					
280422	Pers. droit privé - Bâtiments et installations	4 311,69					
28051	Concessions et droits similaires	19 992,86					
28132	Immeubles de rapport	1 911,94					
281532	Réseaux d'assainissement	4 417,93					
281561	Matériel roulant	3 991,12					
281568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	6 456,64					
281578	Autre matériel et outillage de voirie	5 916,36					
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	29 634,80					
28182	Matériel de transport	20 635,77					
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	32 485,54					
28184	Mobilier	12 473,86					
28188	Autres immobilisations corporelles	46 861,89					
041	Opérations patrimoniales	2 186,78					
2033	Frais d'insertion	2 186,78					

FONCTIONNEMENT

DEPENSES							
Total dépenses fonctionnement		967 388,90	1 146 536,48	174 125,42	502 695,94	441 570,82	1 064 991,65
Dépenses réelles		175 180,38	1 146 536,48	174 125,42	502 695,94	441 570,82	1 064 991,65
011	Charges à caractère général	282,64	260 528,40	72 414,04	173 162,49	90 003,46	290 994,84
6042	Achats de prestations de services (autres que terrains à amé				1 796,25		120 083,78

CA2021 COMMUNE DE KEMBS COMMUNE DE KEMBS

IV - ANNEXES

IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE

A1

Art.	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse
60611	Eau et assainissement						
60612	Énergie - électricité		25 732,91	14 454,93	51 422,31	23 438,74	56 559,94
60621	Combustibles						
60622	Carburants		685,74	2 031,14			863,69
60623	Alimentation		1 599,46			11,15	4 248,21
60628	Autres fournitures non stockées			34,78	265,93		120,56
60631	Fournitures d'entretien		10 376,01	30,97	528,96		7 913,87
60632	Fournitures de petit équipement		3 249,22	846,93	3 330,85	411,25	2 450,71
60633	Fournitures de voirie						
60636	Vêtements de travail		330,06	307,49	767,87		373,71
6064	Fournitures administratives		13 036,47	2,02		919,18	2 626,48
6065	Livres, disques, cassettes...(bibliothèques et		2 271,13			7 130,12	
6067	Fournitures scolaires				21 875,78		
6068	Autres matières et fournitures		5 328,59	2 766,78	6 523,58	2 332,24	6 567,95
611	Contrats de prestations de services		3 102,00				
6132	Locations immobilières		578,27		27 138,00		
6135	Locations mobilières		6 962,49	315,36		4 991,07	630,00
61521	Terrains		4 464,00				16 729,44
615221	Bâtiments publics		3 272,11	1 769,35	4 679,81	11 124,09	5 469,24
615228	Autres bâtiments		1 794,06				
615231	Voiries						
615232	Réseaux						
61551	Matériel roulant		1 081,17	318,76			80,00
61558	Autres biens mobiliers					100,00	224,23
6156	Maintenance		31 443,72	6 132,96	11 855,86	29 812,02	14 631,84
6161	Multirisques		31 100,99				
6182	Documentation générale et technique		37,00				
6184	Versements à des organismes de formation		1 348,00	4 688,38		1 931,00	290,00
6188	Autres frais divers		2 949,06				1 008,00
6226	Honoraires		4 080,00				
6231	Annonces et insertions		1 159,20				
6232	Fêtes et cérémonies		25 420,94	206,37	3 231,78	263,00	1 340,00
6236	Catalogues et imprimés		7 176,46			106,80	
6237	Publications		10 301,82				
6238	Divers		5 232,00				
6247	Transports collectifs				7 665,61		35 772,41
6251	Voyages et déplacements			1 213,54		1 376,77	
6261	Frais d'affranchissement		8 190,62			100,48	
6262	Frais de télécommunications		8 028,28	1 937,38	4 435,13	4 148,19	3 213,20
627	Services bancaires et assimilés	282,64					
6281	Concours divers (cotisations...)		9 142,52			213,00	
6283	Frais de nettoyage des locaux				27 630,41		1 575,60

CA2021 COMMUNE DE KEMBS COMMUNE DE KEMBS

IV - ANNEXES

IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE

A1

Art.	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse
6288	Autres services extérieurs		6 682,33	35 104,90	14,36	484,19	8 221,98
63512	Taxes foncières		24 371,77				
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organes)			252,00		1 110,17	
012	Charges de personnel et frais assimilés		678 715,52	97 109,38	325 489,61	335 055,29	773 574,69
6218	Autre personnel extérieur		39 993,28	1 075,80			1 046,26
6332	Cotisations versées au f.n.a.l.		1 693,76	235,22	947,32	922,42	2 379,99
6336	Cotisations au centre national et aux centres de gestion de		7 298,61	1 085,16	4 370,41	4 364,41	10 665,05
64111	Rémunération principale		297 289,64	63 114,45	205 158,05	191 749,96	286 632,61
64112	Nbi, supplément familial de traitement et indemnité de résid		631,40	562,32	20,93	1 535,58	4 451,35
64118	Autres indemnités.		2 677,89	6 153,88	3 235,83	3 026,98	5 163,05
64131	Rémunérations		96 047,79		19 050,78	43 449,04	230 162,64
64136	Indemnités de préavis et de licenciement				224,49		4 653,43
64138	Autres indemnités		26,16		30,76	350,78	61,20
64168	Autres emplois d'insertion						17 609,08
6451	Cotisations à l'u.r.s.s.a.f.		72 594,15	7 256,93	35 108,17	36 181,62	107 673,65
6453	Cotisations aux caisses de retraites		65 819,19	15 065,89	49 744,72	44 777,96	80 639,81
6454	Cotisations aux a.s.s.e.d.i.c		3 891,16		781,88	1 743,30	10 185,90
6455	Cotisations pour assurance du personnel		12 459,69	2 509,73	6 692,87	6 953,24	11 171,67
6456	Versement au f.n.c du supplément familial		6 394,00				
6475	Médecine du travail, pharmacie		8 143,80	50,00	123,40		1 079,00
6478	Autres charges sociales diverses		63 755,00				
014	Atténuations de produits	152 023,00					
739223	Fonds de péréquation des ressources communales et intercomm.	152 023,00					
65	Autres charges de gestion courante	496,81	207 292,56	4 602,00	4 043,84	16 512,07	360,00
6512	Droits d'utilisation - Informatique en nuage			594,00			
6518	Autres		2 754,00			435,07	
6531	Indemnités		98 284,29				
6533	Cotisations de retraite		7 382,52				
6534	Cotisations de sécurité sociale - part patronale		2 001,36				
65372	Cotisations au fonds de financement de l'allocation de fin d		51,34				
6542	Créances éteintes	495,03					
65548	Autres contributions		9 164,00				
6558	Autres contributions obligatoires		55,05				
65733	Départements		1 105,00				
657361	Caisse des écoles				3 719,84		
657362	Ccas		15 000,00				
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres per		71 495,00	4 008,00	324,00	16 077,00	360,00
65888	Autres	1,78					
66	Charges financières	19 412,14					
66111	Intérêts réglés à l'échéance	19 412,14					
67	Charges exceptionnelles	2 965,79					62,12
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 965,79					62,12

CA2021 COMMUNE DE KEMBS COMMUNE DE KEMBS

IV - ANNEXES

IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE

A1

Art.	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse
Dépenses d'ordre		792 208,52					
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	792 208,52					
675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	221 036,13					
6761	Différences sur réalisations (positives)	367 713,87					
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporell	203 458,52					
RECETTES							
Total recettes fonctionnement		5 275 275,28	173 921,75	3 245,45	8 592,33	75 122,31	554 692,63
Recettes réelles		5 265 617,95	173 921,75	3 245,45	8 592,33	75 122,31	554 692,63
013	Atténuations de charges		5 263,34	736,00	8 592,33	5 354,36	10 785,89
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel		785,94		4 661,59	3 451,57	2 431,09
6479	Remboursements sur autres charges sociales		4 477,40	736,00	3 930,74	1 902,79	8 354,80
70	Produits des services, du domaine et ventes divers	15 918,63	4 437,26			42 918,90	410 603,27
70311	Concession dans les cimetières (produit net)		1 560,00				
70312	Redevances funéraires	50,00					
70323	Redevance d'occupation du domaine public communal	2 817,64					
7035	Locations de droits de chasse et de pêche						
704	Travaux	13 050,99					
70611	Redevance d'enlèvement des ordures ménagères						
7062	Redevances et droits des services à caractère culturel					42 918,90	
7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseign						406 792,96
70846	Au GFP de rattachement		1 632,00				
70878	Par d'autres redevables		1 245,26				3 810,31
73	Impôts et taxes	3 727 448,65	143 150,00				
73111	Impôts directs locaux	2 209 038,00					
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	13 904,00					
73211	Attribution de compensation	1 032 006,17					
73221	FNGIR	100 702,00					
7336	Droits de place		170,00				
7343	Taxe sur les pylônes électriques		142 980,00				
7351	Taxe sur la consommation finale d'électricité	25 099,22					
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de pu	346 699,26					
74	Dotations, subventions et participations	921 705,07		2 079,95		26 092,81	127 574,40
7411	Dotation forfaitaire	138 522,00					
74121	Dotation de solidarité rurale	244 846,00					
74712	Emplois d'avenir						9 728,57
74718	Autres	2 549,07					
7473	Départements			332,64		24 320,00	
7478	Autres organismes	5 084,00		1 747,31		1 772,81	117 845,83
748313	Dotation de compensation de la réforme de la TP	48 125,00					
74832	Attribution du fonds départementalde péréquation de la TP	35 819,00					
74834	État - compensation au titre des exonérations des taxes fonc	344 653,00					
7488	Autres attributions et participations	102 107,00					

CA2021 COMMUNE DE KEMBS COMMUNE DE KEMBS

IV - ANNEXES

IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE

A1

Art.	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse
75	Autres produits de gestion courante	9 795,60	11 852,32				
752	Revenus des immeubles		11 852,32				
75814	Redevances sur l'énergie hydraulique	9 748,96					
7588	Autres produits divers de gestion courante	46,64					
77	Produits exceptionnels	590 750,00	9 218,83	429,50		756,24	5 729,07
7711	Dépôts et pénalités perçus	2 000,00					
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par l		2 264,22			82,28	5 729,07
775	Produits des cessions d'immobilisations	588 750,00					
7788	Produits exceptionnels divers		6 954,61	429,50		673,96	
Recettes d'ordre		9 657,33					
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 657,33					
777	Quote-part des subventions d'investissement transférée au co	9 657,33					

CA2021 COMMUNE DE KEMBS COMMUNE DE KEMBS

IV-ANNEXES

IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE

A.1

Art.	Libellé	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
------	---------	---	--------------	---------------	--	------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Total dépenses investissement							
				7 600,00	631 687,47		1 709 116,72
Dépenses réelles							
				7 600,00	631 687,47		1 697 272,61
10	Immobilisations corporelles						22 214,00
10226	Taxe d'aménagement						22 214,00
16	Emprunts et dettes assimilées						170 139,82
1641	Emprunts en euros						169 619,82
165	Dépôts et cautionnements reçus						520,00
20	Immobilisations incorporelles				1 851,60		38 544,81
2031	Frais d'études				1 851,60		20 781,60
2033	Frais d'insertion						5 595,21
2051	Concessions et droits similaires						12 168,00
204	Subventions d'équipement versées						99 759,50
20422	Pers. droit privé - Bâtiments et installations						99 759,50
21	Immobilisations corporelles			7 600,00	264 933,96		978 381,40
2111	Terrains nus						213 373,00
2128	Autres agencements et aménagements de terrains				7 752,60		10 218,88
21311	Hôtel de ville						8 331,76
21312	Bâtiments scolaires						45 669,84
21318	Autres bâtiments publics						252 911,48
2132	Immeubles de rapport			7 600,00			7 600,00
2135	Installations générales, agencements, aménagements des const						1 302,48
2138	Autres constructions						3 988,57
2151	Réseaux de voirie				144 957,13		144 957,13
2152	Installations de voirie				52 353,36		52 353,36
21534	Réseaux d'électrification				13 050,99		13 050,99
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile				118,80		18 232,42
21571	Matériel roulant				26 000,00		26 000,00
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques				19 682,69		20 450,69
2183	Matériel de bureau et matériel informatique						65 956,04
2184	Mobilier				1 018,39		16 600,04
2188	Autres immobilisations corporelles						77 384,72
23	Immobilisations en cours				364 901,91		388 233,08
2313	Constructions						1 942,80
2315	Installations, matériel et outillage techniques				364 901,91		386 290,28
Dépenses d'ordre							
							11 844,11
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections						9 657,33
13911	Subventions d'investissement						421,64
13918	Subventions d'investissement						9 235,69
041	Opérations patrimoniales						2 186,78
21318	Autres bâtiments publics						998,78

CA2021 COMMUNE DE KEMBS COMMUNE DE KEMBS

IV-ANNEXES

IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE

A.1

Art.	Libellé	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
2315	Installations, matériel et outillage techniques						1 188,00
RECETTES							
Total recettes investissement							2 696 475,71
Recettes réelles							1 902 080,41
10	Immobilisations corporelles						1 872 699,98
10226	Taxe d'aménagement						173 674,40
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés						1 699 025,58
13	Subventions d'investissement						27 937,83
1311	État et établissements nationaux						400,00
1318	Autres						8 243,54
1323	Départements						11 100,00
1328	Autres						8 194,29
21	Immobilisations corporelles						1 442,60
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile						350,00
2188	Autres immobilisations corporelles						1 092,60
Recettes d'ordre							794 395,30
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections						792 208,52
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations						367 713,87
2111	Terrains nus						180 051,24
2115	Terrains bâtis						40 984,89
2802	Frais liés à la réalisation des documents d'urbani						7 813,97
28031	Amortissements des frais d'études						6 554,15
280422	Pers. droit privé - Bâtiments et installations						4 311,69
28051	Concessions et droits similaires						19 992,86
28132	Immeubles de rapport						1 911,94
281532	Réseaux d'assainissement						4 417,93
281561	Matériel roulant						3 991,12
281568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile						6 456,64
281578	Autre matériel et outillage de voirie						5 916,36
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques						29 634,80
28182	Matériel de transport						20 635,77
28183	Matériel de bureau et matériel informatique						32 485,54
28184	Mobilier						12 473,86
28188	Autres immobilisations corporelles						46 861,89
041	Opérations patrimoniales						2 186,78
2033	Frais d'insertion						2 186,78

FONCTIONNEMENT

DEPENSES							
Total dépenses fonctionnement			264 170,93	26 605,92	936 189,75		5 524 275,81
Dépenses réelles			264 170,93	26 605,92	936 189,75		4 732 067,29
011	Charges à caractère général		260 510,93	26 605,92	207 946,75		1 382 449,47
6042	Achats de prestations de services (autres que terrains à amé						121 880,03

CA2021 COMMUNE DE KEMBS COMMUNE DE KEMBS

IV-ANNEXES

IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE

A.1

Art.	Libellé	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
60611	Eau et assainissement				15 933,86		15 933,86
60612	Énergie - électricité			689,29	29 714,87		202 012,99
60621	Combustibles				368,88		368,88
60622	Carburants				11 740,93		15 321,50
60623	Alimentation				1 347,34		7 206,16
60628	Autres fournitures non stockées						421,27
60631	Fournitures d'entretien				55,92		18 905,73
60632	Fournitures de petit équipement		91,20	465,50	12 110,78		22 956,44
60633	Fournitures de voirie				25 191,98		25 191,98
60636	Vêtements de travail				6 709,81		8 488,94
6064	Fournitures administratives				943,50		17 527,65
6065	Livres, disques, cassettes...(bibliothèques et						9 401,25
6067	Fournitures scolaires						21 875,78
6068	Autres matières et fournitures		755,95	1 008,23	33 522,11		58 805,43
611	Contrats de prestations de services				17 392,10		20 494,10
6132	Locations immobilières			125,66			27 841,93
6135	Locations mobilières						12 898,92
61521	Terrains						21 193,44
615221	Bâtiments publics		546,00		1 026,42		27 887,02
615228	Autres bâtiments			24 317,24			26 111,30
615231	Voiries				12 098,98		12 098,98
615232	Réseaux				17 229,28		17 229,28
61551	Matériel roulant				6 978,90		8 458,83
61558	Autres biens mobiliers						324,23
6156	Maintenance		309,60		3 431,22		97 617,22
6161	Multirisques				208,00		31 308,99
6182	Documentation générale et technique						37,00
6184	Versements à des organismes de formation				4 132,50		12 389,88
6188	Autres frais divers						3 957,06
6226	Honoraires						4 080,00
6231	Annonces et insertions						1 159,20
6232	Fêtes et cérémonies				990,00		31 452,09
6236	Catalogues et imprimés						7 283,26
6237	Publications						10 301,82
6238	Divers						5 232,00
6247	Transports collectifs						43 438,02
6251	Voyages et déplacements				275,02		2 865,33
6261	Frais d'affranchissement						8 291,10
6262	Frais de télécommunications				2 622,91		24 385,09
627	Services bancaires et assimilés						282,64
6281	Concours divers (cotisations...)						9 355,52
6283	Frais de nettoyage des locaux						29 206,01

CA2021 COMMUNE DE KEMBS COMMUNE DE KEMBS

IV-ANNEXES

IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE

A.1

Art.	Libellé	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
6288	Autres services extérieurs		258 808,18		3 921,44		313 237,38
63512	Taxes foncières						24 371,77
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organis						1 362,17
012	Charges de personnel et frais assimilés				727 523,00		2 937 467,49
6218	Autre personnel extérieur						42 115,34
6332	Cotisations versées au f.n.a.l.				1 963,37		8 142,08
6336	Cotisations au centre national et aux centres de gestion de				9 057,55		36 841,19
64111	Rémunération principale				412 886,37		1 456 831,08
64112	Nbi, supplément familial de traitement et indemnité de résid				2 095,41		9 296,99
64118	Autres indemnités.				27 634,54		47 892,17
64131	Rémunérations				68 027,36		456 737,61
64136	Indemnités de préavis et de licenciement				342,47		5 220,39
64138	Autres indemnités						468,90
64168	Autres emplois d'insertion						17 609,08
6451	Cotisations à l'u.r.s.s.a.f.				70 947,69		329 762,21
6453	Cotisations aux caisses de retraites				110 780,03		366 827,60
6454	Cotisations aux a.s.s.e.d.i.c				2 755,47		19 357,71
6455	Cotisations pour assurance du personnel				20 012,34		59 799,54
6456	Versement au f.n.c du supplément familial						6 394,00
6475	Médecine du travail, pharmacie				1 020,40		10 416,60
6478	Autres charges sociales diverses						63 755,00
014	Atténuations de produits						152 023,00
739223	Fonds de péréquation des ressources communales et intercomm.						152 023,00
65	Autres charges de gestion courante		3 660,00		720,00		237 687,28
6512	Droits d'utilisation - Informatique en nuage						594,00
6518	Autres						3 189,07
6531	Indemnités						98 284,29
6533	Cotisations de retraite						7 382,52
6534	Cotisations de sécurité sociale - part patronale						2 001,36
65372	Cotisations au fonds de financement de l'allocation de fin d						51,34
6542	Créances éteintes						495,03
65548	Autres contributions						9 164,00
6558	Autres contributions obligatoires						55,05
65733	Départements						1 105,00
657361	Caisse des écoles						3 719,84
657362	Ccas						15 000,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres per		3 660,00		720,00		96 644,00
65888	Autres						1,78
66	Charges financières						19 412,14
66111	Intérêts réglés à l'échéance						19 412,14
67	Charges exceptionnelles						3 027,91
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)						3 027,91

CA2021 COMMUNE DE KEMBS COMMUNE DE KEMBS

IV-ANNEXES

IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE

A.1

Art.	Libellé	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
Dépenses d'ordre							792 208,52
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections						792 208,52
675	Valeurs comptables des immobilisations cédées						221 036,13
6761	Différences sur réalisations (positives)						367 713,87
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporell						203 458,52
RECETTES							
Total recettes fonctionnement			71 579,16	82 075,88	94 371,66		6 338 876,45
Recettes réelles			71 579,16	82 075,88	94 371,66		6 329 219,12
013	Atténuations de charges				26 508,06		57 239,98
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel				20 334,79		31 664,98
6479	Remboursements sur autres charges sociales				6 173,27		25 575,00
70	Produits des services, du domaine et ventes divers			4 016,58	10 331,79		488 226,43
70311	Concession dans les cimetières (produit net)						1 560,00
70312	Redevances funéraires						50,00
70323	Redevance d'occupation du domaine public communal						2 817,64
7035	Locations de droits de chasse et de pêche				9 763,57		9 763,57
704	Travaux						13 050,99
70611	Redevance d'enlèvement des ordures ménagères				568,22		568,22
7062	Redevances et droits des services à caractère culturel						42 918,90
7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseign						406 792,96
70846	Au GFP de rattachement						1 632,00
70878	Par d'autres redevables			4 016,58			9 072,15
73	Impôts et taxes				57 531,81		3 928 130,46
73111	Impôts directs locaux						2 209 038,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés						13 904,00
73211	Attribution de compensation						1 032 006,17
73221	FNGIR						100 702,00
7336	Droits de place						170,00
7343	Taxe sur les pylônes électriques						142 980,00
7351	Taxe sur la consommation finale d'électricité				57 531,81		82 631,03
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de pu						346 699,26
74	Dotations, subventions et participations		71 579,16				1 149 031,39
7411	Dotation forfaitaire						138 522,00
74121	Dotation de solidarité rurale						244 846,00
74712	Emplois d'avenir						9 728,57
74718	Autres						2 549,07
7473	Départements						24 652,64
7478	Autres organismes		71 579,16				198 029,11
748313	Dotation de compensation de la réforme de la TP						48 125,00
74832	Attribution du fonds départementalde péréquation de la TP						35 819,00
74834	État - compensation au titre des exonérations des taxes fonc						344 653,00
7488	Autres attributions et participations						102 107,00

CA2021 COMMUNE DE KEMBS COMMUNE DE KEMBS

IV-ANNEXES

IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE

A.1

Art.	Libellé	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
75	Autres produits de gestion courante			78 059,30			99 707,22
752	Revenus des immeubles			78 059,30			89 911,62
75814	Redevances sur l'énergie hydraulique						9 748,96
7588	Autres produits divers de gestion courante						46,64
77	Produits exceptionnels						606 883,64
7711	Dédits et pénalités perçus						2 000,00
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par l						8 075,57
775	Produits des cessions d'immobilisations						588 750,00
7788	Produits exceptionnels divers						8 058,07
Recettes d'ordre							9 657,33
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections						9 657,33
777	Quote-part des subventions d'investissement transférée au co						9 657,33

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes à l'origine du contrat						
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation	Date du premier rembt	Nominal	Type de taux d'intérêt	Index
164 Emprunts auprès des établissements financiers					2 600 000,00		
1641 Emprunts en euros (total)					2 600 000,00		
03074 00013947753 003	CAISSE FEDER CIT MUT CENTRE EST	24/03/2003	24/03/2003	31/03/2004	2 000 000,00	F	
10278 03074 00013947754	CAISSE FEDER CIT MUT CENTRE EST	10/05/2004	10/05/2004	30/09/2004	600 000,00	F	
Total général					2 600 000,00		

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes à l'origine du contrat						
	Taux initial		Devise	Périodicité des rembts	Profil d'amortissement	Possibilité de rembt anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt
	Niveau de taux	Taux actu.					
164 Emprunts auprès des établissements financiers							
1641 Emprunts en euros (total)							
03074 00013947753 003	3,9500	3,9500	EURO	T	X	N	A - 1
10278 03074 00013947754	4,0500	4,0500	EURO	T	X	N	A - 1
Total général							

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 31/12/N							
	Couverture ? O/N	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt		
						Type de taux	Index	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N
164 Emprunts auprès des établissements				381 663,76				
1641 Emprunts en euros (total)				381 663,76				
03074 00013947753 003	N			277 747,86	2,00	F		3,95
10278 03074 00013947754	N			103 915,90	2,50	F		4,05
Total général				381 663,76				

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 31/12/N			
	Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
	Capital	Charges d'intérêt	Intérêts perçus (le cas échéant)	
164 Emprunts auprès des établissements	169 619,82	19 412,14		
1641 Emprunts en euros (total)	169 619,82	19 412,14		
03074 00013947753 003	130 897,27	14 218,45		
10278 03074 00013947754	38 722,55	5 193,69		
Total général	169 619,82	19 412,14		

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal	Capital restant dû au 31/12/N	Type d'indices	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal	Taux maximal
Autres type de structures F								
TOTAL F								
TOTAL GENERAL								

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A2.3

A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (suite) (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Coût de sortie	Taux maximal après couverture éventuelle	Niveau du taux au 31/12/N	Intérêts payés au cours de l'exercice	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant)	% par type de taux selon capital restant dû
Autres type de structures F						
TOTAL F						
TOTAL GENERAL						

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DE L'ENCOURS (TYPOLOGIE)	A2.4

A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

Structures	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Indices sous-jacents						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	2,00					
	100,00					
	381 663,76					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier						
(C) Option d'échange (swaption)						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5						
(F) Autres types de structures						

IV - ANNEXES

IV

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

A3

A3 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur			08/11/1999
Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) : 762 €			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégorie de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	Logiciels	2 ans	
Linéaire	Voitures	5 à 10 ans	
Linéaire	Camions, véhicules industriels	4 à 8 ans	
Linéaire	Mobilier	10 à 15 ans	
Linéaire	Matériel de bureau électrique	5 à 10 ans	
Linéaire	Matériel informatique	2 à 5 ans	
Linéaire	Matériel classique	6 à 10 ans	
Linéaire	Inst. appareils de chauffage	10 à 20 ans	
Linéaire	Equipement garage et ateliers	10 à 15 ans	
Linéaire	Equipement de cuisines	10 à 15 ans	
Linéaire	Equipements sportifs	10 à 15 ans	
Linéaire	Installations de voirie	20 à 30 ans	
Linéaire	Plantations	15 à 20 ans	
Linéaire	Autres agencement et aménagement de terrains	15 à 30 ans	
Linéaire	Constructions sur sol d'autrui	Durée du bail	
Linéaire	Bâtiments légers, abris	10 à 15 ans	
Linéaire	Agencement et aménagements de bâtiments,		
Linéaire	Installations électriques et téléphoniques	15 à 20 ans	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 - ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice	Date de la constitution de la provision	Montant des provisions au 1/1/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Prov. pour risques et charges (2)			74 009,16	74 009,16		74 009,16
Créances douteuses		14/12/2020	74 009,16	74 009,16		74 009,16
TOTAL DES PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES			74 009,16	74 009,16		74 009,16

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art.	Libellé	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A+B		233 524,77	I 201 491,15
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		170 000,00	169 619,82
1641	Emprunts en euros	170 000,00	169 619,82
Autres dépenses à déduire des ressources propres (B)		63 524,77	31 871,33
10 ...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	22 214,00	22 214,00
10226	Taxe d'aménagement	22 214,00	22 214,00
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	15 000,00	9 657,33
020	Dépenses imprévues	26 310,77	

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	201 491,15	2 164 764,58		2 366 255,73

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art.	Libellé	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		2 460 799,98	III 377 132,92
Ressources propres externes de l'année (a)		150 000,00	173 674,40
10222	FCTVA	50 000,00	
10226	Taxe d'aménagement	100 000,00	173 674,40
Ressources propres internes de l'année (b)		2 310 799,98	203 458,52
28 ...	Amortissement des immobilisations	210 000,00	203 458,52
2802	Frais liés à la réalisation des documents d'urbani	7 069,27	7 813,97
28031	Amortissements des frais d'études	7 718,15	6 554,15
280422	Pers. droit privé - Bâtiments et installations	4 311,69	4 311,69
28051	Concessions et droits similaires	18 996,26	19 992,86
28132	Immeubles de rapport	1 911,94	1 911,94
281532	Réseaux d'assainissement	4 417,93	4 417,93
281561	Matériel roulant	3 991,12	3 991,12
281568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défen	4 750,15	6 456,64
281578	Autre matériel et outillage de voirie	5 783,25	5 916,36
28158	Autres installations, matériel et outillage techni	29 611,67	29 634,80
28182	Matériel de transport	20 635,77	20 635,77
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	28 343,06	32 485,54
28184	Mobilier	12 473,86	12 473,86
28188	Autres immobilisations corporelles	59 985,88	46 861,89
024	Produits des cessions d'immobilisations (recettes)	588 750,00	
021	Virement de la section d'exploitation (recettes)	1 512 049,98	

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	377 132,92		702 528,20	1 699 025,58	2 778 686,70

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 2 366 255,73
Ressources propres disponibles	IV 2 778 686,70
Solde	V = IV - II 412 430,97

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) - ENTREES	A10.1

A10.1 - ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités d'acquisition / Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre gratuit			
RUE ST JEAN 0,77	11 250,00		0
Acquisitions à titre onéreux			
LAMPES DE PUPITRE LED POUR L'HARMONIE MU	185,36		0
MICRO PINCES POUR L'ECOLE DE MUSIQUE	33,16		0
ETUDE DE FAISABILITE CANTINE SCOLAIRE EC	2 220,00		0
EXTINCTEUR POUR DEPOT POMPIERS KEMBS LOE	287,40		1
TAPIS D'ENTREE DE BATIMENTS ANTI GLISSE	107,60		1
TAPIS D'ENTREE DE BATIMENTS ANTI GLISSE	33,86		1
TAPIS D'ENTREE DE BATIMENTS ANTI GLISSE	341,95		1
TAPIS D'ENTREE DE BATIMENTS ANTI GLISSE	107,60		1
NOUVEAUX CADRE ALUS PHOTOS MAISON DU PAT	365,85		1
TENUES DE SERVICE ET D'INTERVENTION DE S	736,99		1
LAMPE DE TRAVAIL SERVICE MECANIQUE - TRE	241,20		1
LAMPE DE TRAVAIL SERVICE MECANIQUE - TRE	319,68		1
BACS DE RETENTION DE 28 LITRES	962,70		10
MIGRATION DE TOUTE LA MESSAGERIE EN NOM	3 708,00		2
PROJECTEUR LED POUR LA SALLE CULTURELLE	6 571,39		6
DIGNOSTIC GENERAL DE VOIE ET RAPPORT D'E	420,00		0
DIGNOSTIC GENERAL DE VOIE ET RAPPORT D'E	420,00		0
BARRIERES DE SECURITE POLICE	846,72		10
BOITES A ALBUMS EN MEDIUM POUR L'ASSOCIA	504,00		1
MATERIELS DE SECURISATION INTERIEUR DU V	854,16		6
MATERIELS DE SECURISATION DES BATIMENTS	1 324,80		6
MATERIELS DE SECURISATION DES BATIMENTS	1 159,20		6
MATERIELS DE SECURISATION DES BATIMENTS	993,60		6
MATERIELS DE SECURISATION DES BATIMENTS	993,60		6
MATERIELS DE SECURISATION DES BATIMENTS	352,80		6
COFFRE FORT 5 ETAGERES	850,00		6
MATERIELS INFORMATIQUES ELUS : portable	1 839,60		2
MATERIELS INFORMATIQUES ELUS : portable	5 522,40		2
MATERIELS INFORMATIQUES ELUS : portable	798,00		2
MATERIELS INFORMATIQUES ELUS : portable	2 304,00		2
MATERIELS INFORMATIQUES ELUS : portable	920,40		2
MATERIELS INFORMATIQUES ELUS : portable	1 239,00		2
MATERIEL INFORMATIQUE IMAC 21 POUCES - M	1 813,20		2
TENTE DE RECEPTION MODULA 8m x 9m - pack	13 221,44		6
SIGNALETIQUE TOURISTIQUE ET MOBILIERS BO	1 072,80		10
BALAYEUSE CLUB HOUSE TENNIS	1 548,00		6
BALAYEUSE CLUB HOUSE TENNIS	7 680,00		6
TABLES JOOLA OLYMPA VERT POUR L'ASL TENN	1 700,50		6
CAFETIERE DE LONGUI ESPRESSO BROYLEUR MAG	279,00		1
NEUWEG 85 ares	212 500,00		0
DEFIBRILLATEURS BATIMENTS COMMUNAUX MARC	1 367,76		6
DEFIBRILLATEURS BATIMENTS COMMUNAUX MARC	1 367,76		6
DEFIBRILLATEURS BATIMENTS COMMUNAUX MARC	1 367,76		6
DEFIBRILLATEURS BATIMENTS COMMUNAUX MARC	1 367,76		6
DEFIBRILLATEURS BATIMENTS COMMUNAUX MARC	1 733,52		6
DEFIBRILLATEURS BATIMENTS COMMUNAUX MARC	1 733,52		6
DETECTEUR MULTIGAZ SAPEURS POMPIERS	477,28		1
CAMERAS PIETON AXON OFFLINE POLICIERS MU	1 231,20		6

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) - ENTREES	A10.1

A10.1 - ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités d'acquisition / Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
BAC DE RETENTION PE 28 LITRES LOCAUX MEN	1 347,78		10
MATERIELS INFORMATIQUES ECOLES ET ALSH	920,40		2
MATERIELS INFORMATIQUES ECOLES ET ALSH	920,40		2
MATERIELS INFORMATIQUES ECOLES ET ALSH	920,40		2
MATERIELS INFORMATIQUES ECOLES ET ALSH	920,40		2
MATERIELS INFORMATIQUES ECOLES ET ALSH	920,40		2
MATERIELS INFORMATIQUES ECOLES ET ALSH	920,40		2
ETHYLOTEST ELECTRONIQUE ALCO SENSOR EST	1 225,20		6
MIGRATION et INSTALLATION LOGICIEL MUNIC	360,00		1
NOUVEAUX EXTINCTEURS EGLISES NOTRE DAME	372,60		1
NOUVEAUX EXTINCTEURS EGLISE ST JEAN BAPT	372,60		1
PROTECTION URNE ET EMARGEMENTS ELECTIONS	1 440,00		6
PROTECTION URNE ET EMARGEMENTS ELECTIONS	1 296,00		6
2 TABLE DE TENNIS ET UN ROBOT - PARTICIP	1 700,50		6
2 TABLE DE TENNIS ET UN ROBOT - PARTICIP	1 487,07		6
URNE VOLTAIRE ELECTIONS 2021	1 170,00		6
URNE VOLTAIRE ELECTIONS 2021	55,20		6
SECURISATION LOCAUX COVID 19 : ECRANS DE	540,00		1
TENTE PHARMACIE COVID	708,00		1
SECURISATION LOCAUX COVID 19 : ECRANS DE	960,00		6
Construction VEFA 20 logements rue du Ru	35 075,00		40
Construction VEFA 8 logements situes rue	17 067,00		40
TV LED CENTRE ADMINISTRATIF SALLE DU CON	432,00		6
TV LED CENTRE ADMINISTRATIF SALLE DU CON	432,00		6
ACQUISITION TERRAIN BOUZO/SCHNEIDER SECT	50,83		0
ACQUISITION TERRAIN BOUZO/SCHNEIDER SECT	343,57		0
ACQUISITION TERRAIN BOUZO/SCHNEIDER SECT	16,47		0
VIDEOPROJECTEUR ORDINATEUR ECRAN ECOLE M	1 617,42		2
NETTOYEUR POUR TERRAIN DE FOOT SYNTHETIQ	6 305,00		6
NETTOYEUR POUR TERRAIN DE FOOT SYNTHETIQ	-6 305,00		6
NETTOYEUR POUR TERRAIN DE FOOT SYNTHETIQ	7 502,95		6
MODULE RECTANGULAIRE GYMNASTIQUE - PARTI	344,40		1
TABLETTE DE DIAGNOSTIC	585,60		1
TESTEUR DE HAUTEUR LASER	497,64		1
CHARIOT POUR PNEUS	598,80		1
PORTE DOCUMENT ELECTRONIQUE CLOUD ELUS I	420,00		1
PACK IMPRIMANTE ET KIT DE PROGRAMMATION	1 326,46		6
VITRINE EXTERIEURE D'AFFICHAGE ET KIT DE	1 134,00		6
EXTINCTEURS POUR SECURISATION BATIMENT R	318,00		1
ARMOIRE FORTE IGNIFUGE POUR ACTES DIVERS	7 530,00		6
SERVEUR INFORMATIQUE ET ENVIRONNEMENT TE	993,60		2
SERVEUR INFORMATIQUE ET ENVIRONNEMENT TE	1 174,80		2
SERVEUR INFORMATIQUE ET ENVIRONNEMENT TE	1 800,00		2
SERVEUR INFORMATIQUE ET ENVIRONNEMENT TE	2 594,40		2
SERVEUR INFORMATIQUE ET ENVIRONNEMENT TE	536,40		2
SERVEUR INFORMATIQUE ET ENVIRONNEMENT TE	286,80		2
SERVEUR INFORMATIQUE ET ENVIRONNEMENT TE	237,36		2
SERVEUR INFORMATIQUE ET ENVIRONNEMENT TE	4 762,66		2
NOUVEAU MATERIELS INFORMATIQUE CENTRE AD	8 743,68		2
NOUVEAU MATERIELS INFORMATIQUE CENTRE AD	2 173,63		2
NOUVEAU MATERIELS INFORMATIQUE CENTRE AD	2 040,00		2
NOUVEAU MATERIELS INFORMATIQUE CENTRE AD	3 585,60		2
NOUVEAU MATERIELS INFORMATIQUE CENTRE AD	695,52		2

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) - ENTREES	A10.1

A10.1 - ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités d'acquisition / Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
NOUVEAU MATERIELS INFORMATIQUE CENTRE AD	7 650,72		2
NOUVEAU MATERIELS INFORMATIQUE CENTRE AD	1 457,28		2
NOUVEAU MATERIELS INFORMATIQUE CENTRE AD	3 435,60		2
NOUVEAU MATERIELS INFORMATIQUE CENTRE AD	309,12		2
NOUVEAU MATERIELS INFORMATIQUE CENTRE AD	1 151,47		2
MATERIELS INFORMATIQUE ECOLE DE MUSIQUE	42,00		1
MATERIELS INFORMATIQUE ECOLE DE MUSIQUE	80,40		1
MATERIELS INFORMATIQUE ECOLE DE MUSIQUE	478,80		1
MATERIELS INFORMATIQUE ECOLE DE MUSIQUE	159,60		1
CHAISES REGLABLES ROLLA T2 AVEC DOSSIER	397,90		1
INSTRUMENTS DE MUSIQUE - PARTICIPATION A	481,83		1
BARNUM ALU PRO 45 LUXE STRUCTURE ALU AVE	899,00		6
Climatiseur TCL mobile maison du patrimo	718,80		1
TABEAU EMAILLE BLANC ecole Jean Monnet	279,71		1
CONSOLE LUMIERE AVEC ECRAN TACTILE PARTI	6 689,18		6
EXTINCTEUR POUR DESHERBEUR VOIRIE	118,80		1
REMORQUE ROUTIERE ET PLAQUE IMMATICULAT	764,00		6
TUBE BALISTIQUE POUR LES POLICIERS MUNIC	570,00		1
lave vaisselle centre administratif	665,00		1
VENTE TRACTEUR LANDINI AVEC REMORQUE ET	26 000,00		4
PROJECTEURS POUR ECLAIRAGE EGLISE	768,00		10
ARMES ET PORTE ARME POUR LES POLICIERS M	160,00		6
ARMES ET PORTE ARME POUR LES POLICIERS M	160,00		6
ARMES ET PORTE ARME POUR LES POLICIERS M	1 160,00		6
ARMES ET PORTE ARME POUR LES POLICIERS M	-1 160,00		6
ARMES ET PORTE ARME POUR LES POLICIERS M	1 160,00		6
ARMES ET PORTE ARME POUR LES POLICIERS M	-160,00		6
EPANDEUR CEMO POUR MATERIEL DE DENEIGEME	1 214,40		10
CHAISES AVEC DOSSIER ROLLA T2	397,90		1
TELEPHONE PORTABLE XIAOMI 9C CONTROLE PA	474,97		1
MOBILIERS POUR EFFECTIFS SUPPLEMENTAIRES	1 729,79		10
MOBILIERS POUR EFFECTIFS SUPPLEMENTAIRES	228,74		10
BANCS VESTIAIRES MATERNELLES LES LUTINS	857,72		10
BAC A ALBUMS MOBILIER ECOLELEONARD DE VI	540,07		1
MATERIELS SERVICE TECHNIQUE	427,20		1
MATERIELS SERVICE TECHNIQUE	313,20		1
MATERIELS SERVICE TECHNIQUE	808,80		10
MATERIELS SERVICE TECHNIQUE	211,20		1
MATERIELS SERVICE TECHNIQUE	132,68		1
CAISSES A OUTILS COMPLETES POUR CTM	1 469,44		10
TABLETTE SAMSUNG GALAXY TAB ACTIVE 3 8"	502,58		1
TELEVISEUR LED CENTRE ADMINISTRATIF	349,00		1
Imprimante multifonction laser mono 3 en	408,00		1
MATERIELS POUR TRAVAUX ESPACES VERTS	676,45		1
MATERIELS POUR TRAVAUX ESPACES VERTS	650,70		1
MATERIELS POUR TRAVAUX ESPACES VERTS	169,96		1
MATERIELS POUR TRAVAUX ESPACES VERTS	1 667,04		10
MATERIELS POUR TRAVAUX ESPACES VERTS	1 649,58		10
MATERIELS POUR TRAVAUX ESPACES VERTS	883,50		10
MATERIELS POUR TRAVAUX ESPACES VERTS	1 721,52		10
TUBES ACIERS ET TOLE POUR SAPEURS POMPIE	378,00		1
VAISSELLES SUPPLEMENTAIRES ENFANTS AUGME	113,90		1

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) - ENTREES	A10.1

A10.1 - ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités d'acquisition / Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
VAISSELLES SUPPLEMENTAIRES ENFANTS AUGME	54,00		1
CHARIOTS DE SERVICE ALSH	444,60		1
MOBILIERS DE BUREAU ACCUEIL DE LOISIRS A	496,00		1
CHAISE ROLLA AVEC DOSSIER - ECOLE LEONAR	198,95		1
MOBILIERS DE BUREAU DST ET CTM	395,35		10
MOBILIERS DE BUREAU DST ET CTM	227,69		10
MOBILIERS DE BUREAU DST ET CTM	455,38		10
MOBILIERS DE BUREAU DST ET CTM	790,70		10
LAMPE LED ECONOMIE D ENERGIE ECOLE DE MU	510,05		1
VMC POUR CENTRE TECHNIQUE	711,42		1
BOUTEILLES D'AIR SECOURS SAPEURS POMPIER	488,00		1
MOTOBINEUSE MOTOCULTEUR FRAISE ARRIERE C	1 214,10		10
GANTS D ATTAQUES ET DE DEBLAIS POUR SPP	414,50		1
TUYAUX FLEXIBLE SECOURS SAPEURS POMPIERS	550,32		1
TUYAUX FLEXIBLE SECOURS SAPEURS POMPIERS	400,87		1
mobilier nouvelle classe école Jean Monn	2 465,70		10
MOBILIERS NOUVELLE CLASSE ECOLE LEONARD	7 138,44		10
SECURITE BATIMENT : EGLISE NOTRE DAME KE	11,22		6
SECURITE BATIMENT : EGLISE NOTRE DAME KE	695,04		6
SECURITE BATIMENT : EGLISE NOTRE DAME KE	150,60		6
SECURITE BATIMENT PFARHUSS	11,22		6
SECURITE BATIMENT PFARHUSS	373,80		6
SECURITE BATIMENT PFARHUSS	1 197,72		6
SECURITE BATIMENT : EGLISE ST JEAN BAPTI	150,60		6
SECURITE BATIMENT : EGLISE ST JEAN BAPTI	836,04		6
SECURITE BATIMENT : EGLISE ST JEAN BAPTI	11,22		6
MISE EN SECURITE LOCAL RUE DU MOULIN	425,04		1
SUBVENTION D EQUIPEMENT A LA PETITE CAMA	5 000,00		5
PINCE MICRO MUSIQUE	198,96		1
Construction VEFA 14 logements PLUS et 6	42 617,50		40
LAMPE PUPITRE HARMONIE	1 112,16		6
ACQUISITION TERRAIN BOUZO/SCHNEIDER	18,53		0
ACQUISITION TERRAIN BOUZO/SCHNEIDER	57,17		0
ACQUISITION TERRAIN BOUZO/SCHNEIDER	386,43		0
TOTAL GENERAL	564 452,93		

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) - SORTIES	A10.2

A10.2 - ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités de sortie / Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amort. antérieurs	Durée de l'amort.	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cession à titre onéreux						
VILLAGE 27.95	28 685,37		0	28 685,37	67 316,83	38 631,46
NEUWEG 19.29	12 299,52		0	12 299,52	46 459,58	34 160,06
NEUE ALLEMEND 19,17 ares	8 818,00		0	8 818,00	46 170,56	37 352,56
WILDGARTEN 106.25	107 430,21		0	107 430,21	365 000,00	257 569,79
NEUE ALLMEND 21.82	52 553,03		0	52 553,03	52 553,03	0,00
RUE ST JEAN 0,77	11 250,00		0	11 250,00	11 250,00	0,00
TOTAL GENERAL	221 036,13					367 713,87

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A10.3

A10.3 - OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	588 750,00
Produit des cessions		Réalisations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	588 750,00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	221 036,13

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT	B1.2

B1.2 - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT

Calcul du ratio de l'article L.2252-2 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice	A	
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice	B	
Annuité nette de la dette de l'exercice	C	189 031,96
Provisions pour garanties d'emprunts	D	
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	189 031,96
Recettes réelles de fonctionnement	II	5 664 044,45
Part des garantis d'emprunt accordés au titre de l'exercice en %	I / II	3,34

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	B1.7

B1.7 - LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS
(article L.2313-1 du CGCT)

Nom des bénéficiaires	Montant du fond de concours	Prestations en nature
Personnes de droit privé		
Associations		
A CROCH CHOEUR CHORALE	277,00	
ACCORD 68	350,00	
ACCUEIL DES ENFANTS DE TCHERNOBYL	40,00	
AFAPEI BARTENHEIM	1 100,00	
AIDES	150,00	
AIKIDO RHENAN	417,00	
AMICALE DES AMIS DE LA PECHE	930,00	
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	333,00	
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS REUNIS	1 318,00	
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS REUNIS	2 490,00	
AMIS DE LA BIBLIOTHEQUE	380,00	
APALIB	1 800,00	
APAMAD	1 100,00	
ASL ANIMATION ETE	3 000,00	
ASL JAZZ DANCE	648,00	
ASL SECTION GYM	714,00	
ASL SECTION GYM	912,00	
ASL SECTION HISTOIRE	218,00	
ASL TENNIS DE TABLE	773,00	
ASSOCIATION ANIMATION BIBLIOTHEQUE	1 041,00	
ASSOCIATION ARGILE CSS	400,00	
ASSOCIATION DES AVICULTEURS KEMBS	567,00	
ASSOCIATION JEUNES SAPEURS POMPIERS	699,00	
ASSOCIATION MUSIQUE & CULTURE	16,00	
ASSOCIATION SPORTS ET LOISIRS ASLBK	1 286,00	
ATAKE	333,00	
BANQUE ALIMENTAIRE DU HAUT RHIN	300,00	
CARITAS KEMBS LANDSER SIERENTZ	600,00	
CLUB SANTE DETENTE DE KEMBS	178,00	
COMITE DE CARNAVAL	523,00	
COYOTE DANCERS	277,00	
DELTA REVIE HAUT-RHIN	760,00	
ENTRAIDE FEMMES HAUT RHIN EFHR	400,00	
ESPACE RHENAN ANIMATION	20 473,00	
ESPACE RHENAN ANIMATION	15 000,00	

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	B1.7

B1.7 - LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS
(article L.2313-1 du CGCT)

Nom des bénéficiaires	Montant du fond de concours	Prestations en nature
EURODISTRICT TRINATIONAL DE BALE	100,00	
FCPR FOOTBALL CLUB PAYS RHENAN	3 616,00	
FOOTBALL CLUB KEMBS REUNIS	7 000,00	
G RHIN DE SEL	333,00	
GASPR ASSOCIATION	277,00	
GROUPEMENT ACTION SOCIALE GAS	2 160,00	
HARMONIE MUNICIPALE ALLIANCE	920,00	
INSULIB ASSOCIATION	150,00	
JUDO CLUB RHENAN	2 982,00	
KEMBSER RHY SCHNOKA	389,00	
L OUTIL EN MAIN MULHOUSE ET REGION	300,00	
LA BOULE KEMBSOISE	277,00	
LA COMPAGNIE DU GRENIER	389,00	
LA VIE EN MARCHE	178,00	
LES AMIS DU JUMELAGE	389,00	
LES AMIS DU PATRIMOINE DE KEMBS	1 440,00	
LES ARTISTES DU PATELIN	389,00	
LES LYS D ARGENT	300,00	
LES RESTAURANTS DU COEUR	300,00	
LIGUE CONTRE LE CANCER (LA)	350,00	
OCCE SECTEUR DEPARTEMENT DU HAUT RHIN	400,00	
OCCE SECTEUR DEPARTEMENT DU HAUT RHIN - ECOL	2 689,84	
OMSCAL	3 000,00	
PETITE CAMARGUE ALSACIENNE	2 000,00	
PREVENTION ROUTIERE (LA)	100,00	
RECREACTIV	333,00	
SOCIETE D HISTOIRE DU SUNDGAU	33,00	
STE DES AMIS DES AVEUGLES ET MALVOYAN	250,00	
TENNIS CLUB DE KEMBS	8 942,00	
TERRE DES HOMMES ALSACE	300,00	
UNION FEDERALE DES CONSOMMATEURS	60,00	
UNION SAINTE CECILE KEMBS	664,00	
Personnes de droit public		
Communes		
ECOLE ELEMENTAIRE Jean Monnet	630,00	
Etablissements de droit public (EPCI,EPA,EPIC,...)		
CCAS KEMBS	15 000,00	

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	B1.7

B1.7 - LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS
(article L.2313-1 du CGCT)

Nom des bénéficiaires	Montant du fond de concours	Prestations en nature
Etat O N A C SERVICE DEPARTEMENTAL	25,00	
TOTAL GENERAL	116 468,84	

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (Année N)

C1.1

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE (a)		16,00	1,00	17,00	9,60	1,00	10,60
Attaché	A	4,00		4,00	1,00	1,00	2,00
Attaché Principal	A	2,00		2,00	1,00		1,00
Rédacteur	B	1,00		1,00	1,00		1,00
Adjoint administratif territorial	C	2,00	1,00	3,00	2,00		2,00
Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{er}	C	5,00		5,00	3,80		3,80
Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{em}	C	2,00		2,00	0,80		0,80
FILIERE TECHNIQUE (b)		27,00	12,00	39,00	23,42		23,42
Ingénieur	A	1,00		1,00	1,00		1,00
Technicien	B	1,00		1,00			
Technicien Principal de 2 ^{ème} Classe	B	1,00		1,00			
Adjoint technique territorial	C	14,00	5,00	19,00	11,69		11,69
Adjoint technique territorial principal de 1 ^e cl	C	1,00		1,00	1,00		1,00
Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} cl	C	4,00	3,00	7,00	4,36		4,36
Agent de Maîtrise	C	3,00	3,00	6,00	2,80		2,80
Agent de Maîtrise Principal	C	2,00	1,00	3,00	2,57		2,57
FILIERE MEDICO-SOCIALE (c)		3,00	5,00	8,00	3,20		3,20
Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écol	C	1,00	2,00	3,00	2,30		2,30
Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écol	C	2,00	3,00	5,00	0,90		0,90
FILIERE CULTURELLE (d)		3,00	13,00	16,00	2,82	0,68	3,50
Assistant de Conservation	B	1,00		1,00	1,00		1,00
Assistant d'Enseignement Artistique	B		10,00	10,00		0,68	0,68
Assistant Enseignement Artistique Principal 1 ^{ère} C	B		1,00	1,00	0,17		0,17
Assistant Enseignement Artistique Principal 2 ^{ème} C	B		2,00	2,00	0,65		0,65
Adjoint territorial du patrimoine	C	1,00		1,00	1,00		1,00
Adjoint territorial du patrimoine 2 ^e cl	C	1,00		1,00			
FILIERE ANIMATION (e)		13,00	5,00	18,00	10,00		10,00
Animateur	B	1,00		1,00	1,00		1,00
Animateur Principal de 2 ^{ème} Classe	B	1,00		1,00	1,00		1,00
Adjoint territorial d'animation	C	8,00	5,00	13,00	5,00		5,00
Adjoint territorial d'animation principal de 2 ^{ème}	C	3,00		3,00	3,00		3,00
FILIERE POLICE (f)		3,00		3,00	2,00		2,00
Brigadier Chef Principal	C	3,00		3,00	2,00		2,00
TOTAL GENERAL (a+b+c+d+e+f)		65,00	36,00	1 01,00	51,04	1,68	52,72

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES	SECTEUR	REMUNERATION		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat	Nature du contrat
Agents occupant un emploi permanent						
Attaché	A	ADM	778		A	CDI
Assistant d'Enseignement Artistique	B	CULT	366		A	A
Assistant d'Enseignement Artistique	B	CULT	372		A	CDI
Assistant d'Enseignement Artistique	B	CULT	372		A	CDI
Assistant d'Enseignement Artistique	B	CULT	801		A	A : Contractuel
TOTAL GENERAL						

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT

C3.1

C3.1 - LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU
L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Saint-Louis Agglomération	22/12/2000		
Syndicat mixte des Cours d'eau du Sundgau Oriental	01/04/2019		9 164,00
Autres organismes de regroupement			
Syndicat départ. d'électricité et de gaz	19/12/1997	uniquement recettes	

IV - ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 - TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante.	Variation de taux / N-1	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Taxe d'habitation	223 914,00	0,00%	16,46%	0,000000%	36 856,00	0,00%
TFPB	6 595 415,00	0,00%	26,01%	0,000000%	1 718 382,00	0,00%
TFPNB	46 259,00	0,00%	69,75%	0,000000%	32 266,00	0,00%
CFE	0,00	0,00%	0,00%	0,000000%	0,00	0,00%
TOTAL	6 865 588,00	0,00%			1 787 504,00	0,00%

pages			
	I. Informations générales		
p.1	A - Informations statistiques, fiscales et financières		
p.2	B - Modalités de vote du budget		
	II. Présentation générale du budget		
p.3/4	A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser		
p.5	A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres		
p.6	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
p.7	B1 - Balance générale du budget - Dépenses		
p.8	B2 - Balance générale du budget - Recettes		
	III. Vote du budget		
p.9/11	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses		
p.12/13	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes		
p.14/15	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
p.16/17	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	IV. Annexes	Jointes	Sans objet
	A - Eléments du bilan		
p.18/31	A1 - Présentation croisée par fonction (1)	*	
	A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie		*
p.32/35	A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	*	
p.36/37	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	*	
p.38	A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	*	
	A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture		*
	A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement		*
	A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N		*
	A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme		*
	A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes		*
p.39	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	*	
p.40	A4 - Etat des provisions	*	
	A5 - Etalement des provisions		*
p.41	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	*	
p.42	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	*	
	A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonct (2)		*
	A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et assainissement - Invest. (2)		*
	A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)		*
	A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)		*
	A8 - Etat des charges transférées		*
	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers		*
p.43/46	A10.1 - Variation du patrimoine (article R.2313-3 du CGCT) - Entrées	*	
p.47	A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	*	
p.48	A10.3 - Opérations liées aux cessions	*	
	A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code l'urbanisme) - Entrées		*
	A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code l'urbanisme) - Sorties		*
	A11 - Etat des travaux en régie		*
	A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale		*
	B - Engagement hors bilan		
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement		*
p.49	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement	*	
	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail		*
	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		*
	B1.5 - Etat des autres engagements donnés		*
	B1.6 - Etat des engagement reçus		*
p.50/52	B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	*	
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		*
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et de crédits de paiement afférents		*
	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		*
	C - Autres éléments d'informations		
p.53/54	C1.1 - Etat du personnel	*	
	C1.2 - Actions de formation des élus		*
	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		*
p.55	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	*	
	C3.2 - Liste des établissements publics créés		*
	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		*
	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe		*
	C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes		*
	C3.6 - Identification des flux croisés		*
	D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures		
p.56	D1 - décisions en matière de taux de contributions directes	*	
	D2 - Arrêté et signatures		*

NOTE DE PRESENTATION ANNEXEE AUX COMPTES ADMINISTRATIFS 2021

En application de l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe)

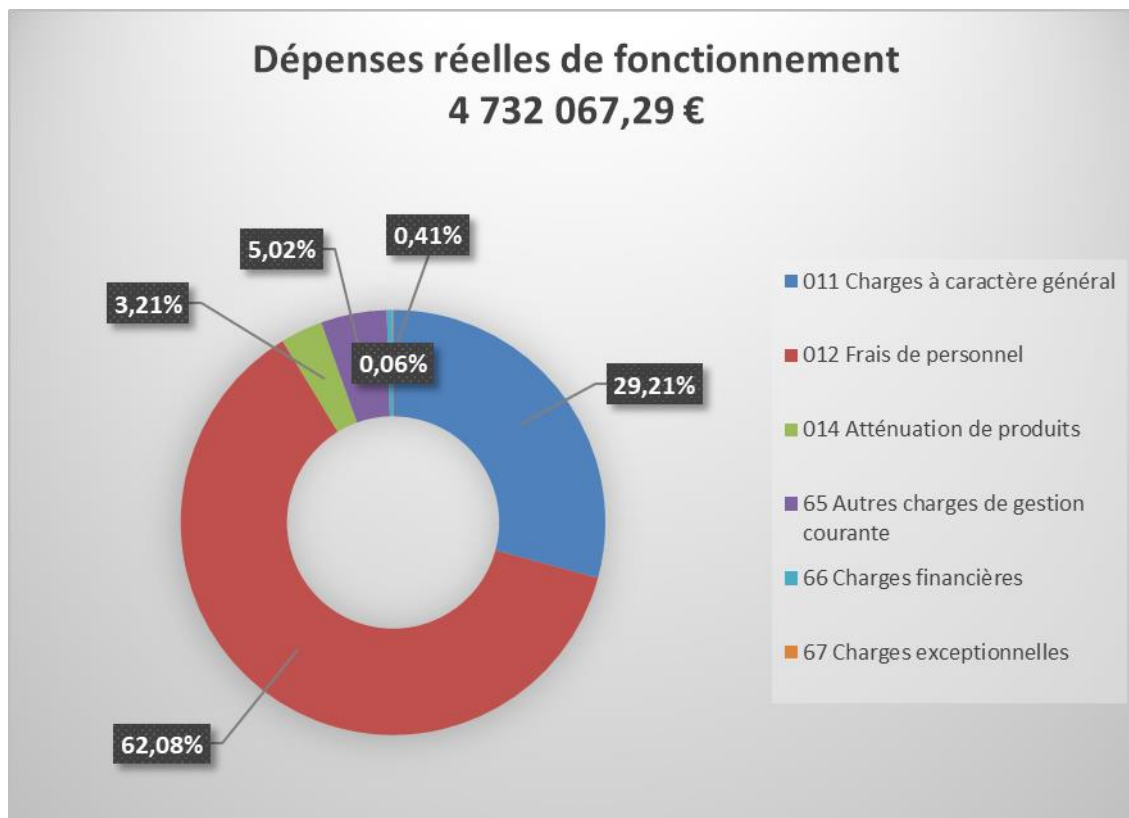
Le compte administratif est un document de synthèse qui présente l'exécution du budget, et permet d'apprécier les réalisations de l'exercice par rapport aux prévisions. Il doit être conforme au compte gestion établi par le comptable public.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
011 Charges à caractère général	1 382 449,47	013 Atténuation de charges	57 239,98
012 Frais de personnel	2 937 467,49	70 Produits des services ...	488 226,43
014 Atténuation de produits	152 023,00	73 Impôts et taxes	3 928 130,46
65 Autres charges de gestion courante	237 687,28	74 Dotations et participations	1 149 031,39
66 Charges financières	19 412,14	75 Autres produits de gestion courante	99 707,22
67 Charges exceptionnelles	3 027,91	76 Produits financiers	0,00
		77 Produits exceptionnels	18 133,64
		775 Cessions foncières	588 750,00
Sous-total	4 732 067,29	Sous-total	6 329 219,12
		Intégration résultat 2020	1 287 969,98
Dotations aux amortissements	588 750,00	Ecritures d'ordre (reprises)	9 657,33
Ecritures d'ordre sur cessions	203 458,52		
Sous-total écritures d'ordre	792 208,52	Sous-total écritures d'ordre	9 657,33
TOTAL	5 524 275,81	TOTAL	7 626 846,43
Résultat de fonctionnement	2 102 570,62		

La comparaison de la section de fonctionnement par rapport aux exercices antérieurs est délicate en raison de la pandémie, que ce soit avec 2020 ou 2019. L'année 2021 reste impactée par la pandémie, notamment en ce qui concerne le fonctionnement du périscolaire et les activités de loisirs.

Dépenses de fonctionnement



Le chapitre 011 « Charges à caractère général » comprend toutes les dépenses courantes de la collectivité, dépenses d'énergie, d'entretien, de maintenance, d'assurance, les frais de télécommunications, les honoraires, les petites fournitures, le transport, l'alimentation...

Le chapitre 012 « Charges de personnel » s'élève à 2 937 467.49 €. La réorganisation des services municipaux initiée en 2020 s'est poursuivie. Il a fallu faire face aux multiples modes de fonctionnement de l'ALSH selon les protocoles sanitaires en vigueur.

Le chapitre 014 « Atténuation de produits » correspond à la contribution au Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) pour 152 023 €.

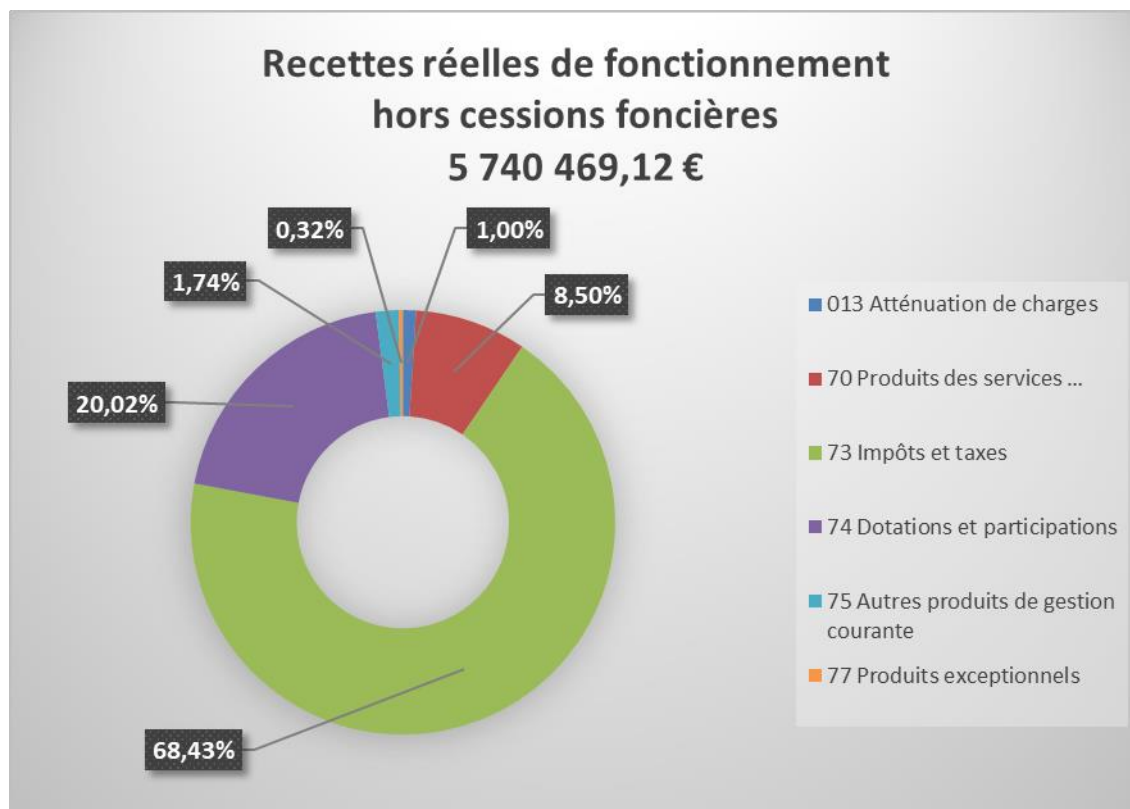
Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courantes » regroupe les subventions aux associations, les contributions aux organismes de regroupement et les indemnités des élus.

Le chapitre 66 « Charges financières » comptabilise les intérêts de la dette.

Le chapitre 67 « Charges exceptionnelles » correspond à des annulations de recettes sur exercices antérieurs.

Les écritures d'ordre (Dotations aux amortissement et écritures relatives aux cessions d'immobilisations) sont des écritures purement comptables.

Recettes de fonctionnement



Le chapitre 013 « Atténuation de charges » enregistre les remboursements sur les frais de personnel (Indemnités journalières notamment).

Le chapitre 70 « Produits des services, du domaine et ventes diverses » regroupe les produits des prestations des différents services (périscolaire, école de musique...), le personnel mis à disposition, les locations de salles, les concessions de cimetières...

La fréquentation du périscolaire et les recettes de fonctionnement en découlant n'ont pas retrouvées le niveau de l'année 2019.

Le chapitre 73 « Impôts et taxes » comprend :

- Le produit des taxes locales (Taxe Habitation, Foncier Bâti, Foncier Non Bâti) pour un total de 2 209 038 €, auquel s'ajoute des rôles supplémentaires (régularisations sur années antérieures) de 13 904 €. La loi de finances 2021 a modifié le mode de calcul des bases des locaux industriels, ce qui a eu comme effet la diminution de moitié des impôts fonciers payés par ces entreprises. Cette baisse a été compensée aux communes et aux intercommunalités, cela représente 338 545 € pour la commune de Kembs. Ce produit n'est plus comptabilisé au compte 73111 mais il se retrouve désormais au compte 74834.
- L'attribution de compensation versé par la Communauté d'Agglomération au titre du transfert de la fiscalité professionnelle pour 1 032 006 €.
- Le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR) pour 100 702 €.
- La taxe sur les pylônes électriques pour 142 980 €.

- La taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) pour 82 631,03 €.
- La taxe additionnelle sur les droits de mutation pour un montant total de 346 699,26 €, supérieur au montant de 2019, ce qui traduit la reprise des transactions immobilières.

Le chapitre 74 « Dotations, subventions et participations » comprend :

- Les dotations et compensations versées par l'Etat pour 914 072 €, dont notamment 138 522 € de Dotation Globale de Fonctionnement, 244 846 € de Dotation de Solidarité Rurale, 344 653 € de compensations fiscales (dont 338 545 € au titre des locaux industriels) et une dotation exceptionnelle de 102 107 € en compensation des pertes tarifaires constatées entre 2019 et 2021.
- Les diverses subventions obtenues pour le fonctionnement des services auprès de l'Etat, du Conseil Départemental, de la CAF pour l'Alsh et la crèche.

Le chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » comprend notamment les revenus des immeubles appartenant à la commune correspondant aux loyers perçus au titre du parc locatif privé.

Le chapitre 76 « Produits financiers » correspond aux produits des parts sociales.

Le chapitre 77 « Produits exceptionnels » comprend :

- Les produits des cessions d'immobilisations pour 588 750 € correspondant :
 - * aux écritures de l'échange de terrains pour l'emplacement du futur collège et du Cosec, comptabilisé comme une cession de terrains communaux et une acquisition des terrains d'assise du projet, pour 212 500 €,
 - * à la cession d'un terrain au Wildgarten pour 365 000 €,
 - * à la cession d'une parcelle rue Saint-Jean pour 11 250 €.
- Les remboursements d'assurance de divers sinistres et autres recettes exceptionnelles.

La reprise du résultat antérieur de la section de fonctionnement est de 1 287 969,98 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
10 Dotations, fonds divers	22 214,00	10 Dotations, fonds divers	173 674,40
20 Immobilisations incorporelles	38 544,81	13 Subventions d'investissement	27 937,83
204 Subventions d'équipement versées	99 759,50	16 Emprunts et dettes assimilées	0,00
21 Immobilisations corporelles	978 381,40	21 Immobilisations corporelles	1 442,60
23 Immobilisations en cours	388 233,08	Affectation résultat fonctionnement 2020	1 699 025,58
16 Emprunts et dettes assimilées	170 139,82		
Sous-total	1 697 272,61	Sous-total	1 902 080,41
		Excédent d'investissement 2020	702 528,20
Ecritures d'ordre (reprises)	9 657,33	Amortissements	203 458,52
Ecritures d'ordre à l'intérieur de la section	2 186,78	Ecritures d'ordre sur cessions	588 750,00
Sous-total écritures d'ordre	11 844,11	Ecritures d'ordre à l'intérieur de la section	2 186,78
		Sous-total écritures d'ordre	794 395,30
TOTAL	1 709 116,72	TOTAL	3 399 003,91
Résultat d'investissement	1 689 887,19		

Dépenses d'investissement

Le chapitre 10 « Dotations, fond divers » correspond à des reversements de taxes d'aménagement dégrévées pour un montant 22 214 €.

Le chapitre 20 « Immobilisations incorporelles » comprend l'acquisition de logiciels pour 12 168 €, de frais d'insertions pour la passation des marchés publics pour 5 595,21 € et des frais d'études pour les différents projets 20 781,60 €.

Sur le chapitre 204, des participations votées pour la construction de logements sociaux dans le lotissement des Saules et dans la rue du Ruisseau ont été versées, soit respectivement 42 617,50 € et 52 142 €.

Pour mémoire, des délibérations ont été prises en 2019 et 2020 pour le versement de subventions d'équipement pour la construction de logements sociaux concernant 7 projets en cours de réalisation. Le solde à verser est de 189 261 €, inscrits en reports de crédits sur l'exercice 2022.

Le chapitre 21 « Immobilisations corporelles » comprend notamment :

- L'acquisition des terrains pour 212 500 € dans le cadre de l'échange cité ci-dessus dans le paragraphe sur les cessions foncières.
- La création du City Stade pour 172 115,84 €.
- Les premiers aménagements du jardin pédagogique pour 144 957,13 €.
- Le renouvellement du matériel informatique pour 65 956,04 €.
- Des travaux de chauffage à la salle polyvalente pour 60 268,80 €.
- L'aménagement d'une salle de classe à l'étage de l'école Léonard de Vinci pour 41 346,19 €.

- Le marquage de la rue du Rhin pour 35 698,60 €.
- L'acquisition d'un tracteur pour les besoins de la commune pour 26 000 €.
- Les divers travaux aux bâtiments et acquisitions de matériels.

Le chapitre 23 « Immobilisations en cours » correspond notamment à la création des parkings à l'école Paul Klee et au périscolaire.

Le chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées » correspond au remboursement en capital de la dette.

Le total des restes à réaliser, correspondants aux dépenses engagées mais non mandatées en 2021, est de 2 164 764,58 €, détaillés dans le rapport d'orientations budgétaires.

Recettes d'investissement

Le chapitre 10 « Dotations, fonds divers et réserves » correspond aux taxes d'aménagement, le montant perçu en 2021 est de 173 674.40 €.

Le chapitre 13 « Subventions d'investissement » correspond aux subventions obtenues ainsi qu'aux participations des associations dans le cadre du 50/50.

La reprise du résultat antérieur de la section d'investissement est de 702 528,20 €.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNE DE KEMBS

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES DU
HAUT-RHIN**

Contrat de partenariat de vérification sélective des locaux (VSL)

**pour fiabiliser les valeurs locatives des propriétés bâties et optimiser les
bases fiscales**

L'un des objectifs stratégiques de la DGFIP réside dans l'amélioration de la qualité du service offert aux collectivités. En matière de fiscalité directe locale, la DGFIP assure le recensement, la mise à jour et l'actualisation des bases d'imposition.

La valeur locative cadastrale est un élément déterminant de la fiscalité directe locale. En effet, elle sert à calculer l'assiette des taxes foncières et des taxes annexes, dont la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, de la taxe d'habitation et de la contribution foncière des entreprises.

La qualité de mise à jour des valeurs locatives apparaît donc comme une nécessité au regard de la justice fiscale et de l'optimisation des bases fiscales locales.

Dans ce cadre, les partenaires :

- la Direction départementale des Finances publiques du Haut-Rhin
- et la commune de KEMBS
- souhaitent s'engager dans une démarche volontariste visant à renforcer leur collaboration afin de fiabiliser les valeurs locatives des propriétés bâties et optimiser les bases fiscales communales.

Un état des lieux a permis d'identifier les besoins et les attentes mutuelles et de définir conjointement les actions à engager.

Le présent « contrat de partenariat VSL » précise les modalités d'échanges réciproques d'information entre l'administration fiscale et la collectivité en matière de fiscalité directe locale et formalise les opérations de vérifications sélectives des locaux définies conjointement.

Ces opérations, qui seront conduites par les services de la DGFIP, sont complémentaires du recensement et de l'exploitation annuelle des changements affectant les propriétés bâties opérés par les services de la DGFIP. En effet, les changements affectant les propriétés bâties doivent être déclarés par les propriétaires (constructions nouvelles, changement de consistance et d'affectation) conformément à l'article 1406 du code général des impôts. Ce contrat est conclu pour une période de deux ans.

Le bilan des travaux sera présenté lors de la prochaine réunion annuelle de la Commission communale des impôts directs (CCID) en 2023, au plus tard.

Fait à Colmar, le

Collectivité	Direction départementale du Haut-Rhin Denis GIROUDET Administrateur Général des finances publiques
--------------	--

1. Contexte et démarche

1.1 - État des lieux

- Les catégories des habitations :

Les habitations sont classées par catégorie, codifiées de 1 à 8. Des catégories intermédiaires 3M, 4M, 5M, 6M et 7M ont été créées afin d'avoir une appréciation plus fine du local. La définition des catégories prend en compte quatre critères : l'aspect architectural de l'immeuble, la nature et la qualité des matériaux de construction, la surface et la distribution des pièces du local, ainsi que les équipements.

Code	Définition de la catégorie des
1	Grand luxe
2	Luxe
3	Très confortable
4	Confortable
5	Assez confortable
6	Ordinaire
7	Médiocre
8	Très médiocre

Les locaux en catégorie 7 et 8 correspondent à des locaux classés en catégorie de logements vétustes, exigus, sans salle d'eau, sans éléments de confort. Leurs valeurs locatives sont très faibles. La politique de rénovation de l'habitat ancien, élimine petit à petit ce type de logement. Une réelle vétusté peut cependant subsister. Les fichiers de la commune de KEMBS comptabilisent 23 locaux en catégorie 7 et 7 en catégorie 8.

- Habitations par élément de confort :

Les éléments de confort (eau, électricité, gaz, douche, lavabos...) s'intègrent dans le calcul de la valeur locative d'une habitation à deux niveaux :

- la présence d'éléments de confort et leurs importances sont un critère pour le choix de la future catégorie du bien,
- les éléments de confort sont transformés en m² et la surface obtenue est additionnée à la surface réelle du logement.

Le tableau suivant propose un rappel de la traduction en m² de chaque élément de confort :

	Traduction en superficie		Traduction en superficie
Eau	4 m ²	Baignoire	5 m ²
Electricité	2 m ²	Douche	4 m ²
Gaz	2 m ²	Lavabo	3 m ²
Egout	3 m ²	WC	3 m ²
Chauffage	2 m ² par pièce		

Le chauffage central représente une équivalence superficielle estimée à 15 m². Elle vient augmenter la surface pondérée de l'habitation (équivalence superficielle du chauffage central = 2 m² par pièce et par salle d'eau).

Les fichiers fonciers de la commune de KEMBS comptabilisent 121 logements sans chauffage central et 437 sans tout-à-l'égout.

- Les dépendances :

Les dépendances peuvent être évaluées distinctement d'une habitation. Elles possèdent une valeur locative propre ainsi qu'une méthode d'évaluation spécifique.

Les dépendances les plus courantes sont les garages (box ouvert ou fermé) et les piscines. Les catégories AA et BA et CA sont réservées pour le classement des piscines. Ces catégories correspondent aux évaluations les plus fortes, leur valeur locative est importante.

Les fichiers fonciers de la commune de KEMBS comptabilisent 249 piscines.

- Les locaux bénéficiant d'une exonération permanente :

Certains immeubles bénéficient pour une durée illimitée de l'exonération totale de la taxe foncière, tant que les critères d'exonération prévus à l'article 1382-1° du code général des impôts (CGI) restent remplis. Ils doivent :

- être des propriétés publiques ;
- être affectés à un service public ou d'utilité générale ;
- être improductifs de revenus.

La vérification de l'existence de ces biens et de leur occupation peut permettre de détecter des anomalies.

Les fichiers fonciers de la commune de KEMBS comptabilisent 35 locaux bénéficiant de l'exonération permanente.

1.2 - Le contexte légal des actions et des échanges

- Le contrôle des situations fiscales reste de la compétence **exclusive** de l'administration fiscale. Seule la DGFIP peut procéder à l'envoi de demandes de déclarations ou à de quelconques démarches auprès des propriétaires pour obtenir des déclarations, dans le cadre d'opérations de vérification sélective de locaux, opérations visant à établir ou corriger les bases d'imposition locales.
- Les communes peuvent relever et communiquer aux services fiscaux des éléments factuels qui peuvent être constatés sans démarche particulière à partir de la voie

publique ou des informations portées à leur connaissance dans le cadre de leurs compétences (constructions nouvelles, démolitions, changements d'affectation, bâtiments publics ayant changé de statut qui ne doivent plus bénéficier d'une exonération permanente de taxe foncière, arrivée et départ de contribuables ...).

- La communication des informations s'effectue dans le cadre des dispositions de l'article L. 135 B du livre des procédures fiscales.
- Les informations relatives aux propriétaires, aux propriétés bâties et aux propriétés non bâties délivrées par la DGFIP revêtent un caractère confidentiel. En signant la présente convention, la commune s'engage à respecter les obligations de discrétion et de sécurité présentées en annexe 1.

2. Les actions à mener

- Définition du périmètre d'intervention :
La vérification sélective des locaux porte sur l'ensemble du territoire communal.
- Description des critères de sélection retenus pour la VSL.
 - Examen de l'ensemble des locaux d'habitation classés en catégorie 7 et 8.
 - Examen de l'ensemble des locaux d'habitation sans chauffage central.
 - Examen de l'ensemble des locaux sans tout-à-l'égout (liste communiquée par la commune).
 - Examen de la liste des piscines et détection des biens non connus de l'administration en collaboration avec la collectivité.
 - Examen des locaux en exonération permanente en collaboration avec la collectivité.

3. Les engagements réciproques

3.1 - Engagements de la collectivité

- Transmission d'informations relatives aux opérations importantes de réhabilitation et de rénovation urbaine et de tous les renseignements qui pourraient avoir un impact sur les bases fiscales en termes d'évaluation.
- Choix des zones et des critères de sélection en concertation avec la DGFIP pour une opération de vérification sélective de locaux.
- Examen, en collaboration avec les services de la DGFIP, des locaux bénéficiant d'une exonération permanente.
- Examen, en collaboration avec les services de la DGFIP, des piscines et détection des biens non connus de l'administration.
- Envoi de la liste des locaux reliés au tout-à-l'égout
- Organisation des réunions de la CCID.

3.2 - Engagements de l'administration fiscale

- Information sur les modalités de collecte et d'exploitation des informations recueillies pour l'établissement de la valeur locative des locaux.

- Établissement, en collaboration avec la collectivité, de liste de locaux dont les conditions d'octroi d'exonération doivent être vérifiées.
- Établissement, en collaboration avec la collectivité, de listes de locaux dont la fiabilité de la valeur locative doit être vérifiée (dans le cadre d'opérations de vérification sélective des locaux).
- Envoi de demandes de déclarations pour les situations d'évaluation pouvant être détectées comme potentiellement erronées.
- Suivi du retour des déclarations et relance des propriétaires défaillants.
- Exploitation des déclarations reçues afin de déterminer une nouvelle valeur locative en cohérence avec la consistance des locaux.
- Suivi des opérations et organisation de restitutions sur les actions engagées.
- Avis de la CCID sur ces changements récapitulés sur les « listes 41 » remise en vue de la réunion annuelle de cette commission.
- Participation à la réunion de la CCID.
- Mise à jour des procès-verbaux d'évaluation, en collaboration avec la CCID.
- Établissement d'impositions supplémentaires si nécessaire.

4. Pilotage et suivi du contrat de partenariat

- Calendrier : pour la DGFIP, les travaux seront initiés dès la signature de la convention. Pour la commune, les travaux seront initiés dès que la DGFIP aura fourni les listes à examiner. L'achèvement de l'ensemble des opérations est prévu pour l'imposition de 2023.
- Bilan annuel : restitution lors de la réunion annuelle de la CCID en 2023 au plus tard;

5. Responsables de l'action

- DGFIP : Jérôme CORTOT-LANGELLIER, inspecteur des finances publiques

Direction départementale des finances publiques (DDFIP) du Haut-Rhin
Division de l'animation du réseau des Particuliers et des Professionnels - Missions Foncières
6 rue Bruat 68 000 COLMAR

Courriel : ddfip68.pgf.revision@dgfip.finances.gouv.fr

- Collectivité :

ANNEXE 1**Obligations de discrétion et de sécurité**

La commune de KEMBS ci-après dénommée « la commune », reçoit des fichiers fonciers de la Direction générale des finances publiques en vue de traitements par une application de type tableur et une application de lecture ASCII.

Les informations relatives aux propriétaires, aux propriétés bâties et aux propriétés non bâties délivrées par la Direction générale des finances publiques sont couvertes par le secret professionnel et revêtent un **caractère confidentiel**.

FINALITÉ DES TRAITEMENTS

Les traitements effectués par la commune ont pour seule fonction une politique d'optimisation des bases fiscales de la commune.

Les données foncières ne pourront être utilisées à d'autres fins.

CONFORMITE DES TRAITEMENTS AVEC LA LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES

Le demandeur s'engage à se conformer aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique aux fichiers et aux libertés, aux textes pris pour son application et aux règles édictées par la CNIL sur les traitements de données à caractère personnel.

Dans ce cadre, il s'engage à respecter les formalités de déclaration CNIL avant toute mise en œuvre de ses traitements. La dispense de déclaration n'exonère le demandeur d'aucune de ses autres obligations prévues par les textes applicables à la protection des données personnelles.

OBLIGATION DE DISCRÉTION ET DE SÉCURITÉ

Les informations délivrées par la direction générale des finances publiques dans le cadre de cette prestation sont couvertes par le secret professionnel et revêtent un caractère confidentiel, en application notamment de l'article 34 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique aux fichiers et aux libertés

Le demandeur n'est habilité ni à se servir de ces informations ni à s'en prévaloir pour se substituer à l'exercice des missions de la direction générale des finances publiques. Il s'engage à respecter, de façon absolue, les obligations suivantes et à les faire respecter par son personnel :

- ne prendre aucune copie des documents et supports d'information confiés par la DGFIP à l'exception de celles nécessaires aux besoins de l'exécution de la prestation, objet de la présente délivrance ;
- ne pas utiliser les documents et informations traités à d'autres fins que celles relevant de sa mission de service public et s'interdire notamment tout démarchage commercial, politique ou électoral ;
- prendre toutes mesures, notamment de sécurité matérielle, pour assurer la sécurité des informations, et empêcher notamment qu'elles ne soient déformées, endommagées ou communiquées à des personnes non autorisées.

En cas de perte ou de vol des données, il conviendra d'en informer immédiatement la direction régionale ou départementale des finances publiques de rattachement. Cette information n'exonère en rien une éventuelle responsabilité du demandeur.

Lorsque la réalisation d'études ou de travaux est confiée par le demandeur à un prestataire de services, la convention signée avec le prestataire doit notamment définir les opérations autorisées à partir des données à caractère personnel auxquelles il a accès ou qui lui sont transmises ainsi que les engagements pris pour garantir leur sécurité et leur confidentialité, et souligner en particulier l'interdiction d'utiliser les données à d'autres fins que celles faisant l'objet de la convention. Le prestataire de services doit procéder à la destruction ou à la restitution de tous les fichiers contenant les informations qui lui ont été transmises dès l'achèvement de son contrat.

Les fichiers remis devront être traités sur le territoire français. Cette disposition, qui s'inscrit dans le cadre des mesures de protection des données gérées par la direction générale des finances publiques, s'entend exclusivement du lieu de traitement des données. Elle ne fait bien entendu pas obstacle à ce que le prestataire de services soit implanté dans un autre pays de l'Union européenne ou sur le territoire d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen.

LIMITATION DE RESPONSABILITE

Le demandeur reconnaît et accepte que les données cadastrales sont fournies en l'état, telles que détenues par la DGFIP dans le cadre de ses missions, sans autre garantie, expresse ou tacite. La DGFIP ne peut garantir au demandeur l'absence de défauts et ne peut être tenue responsable de tout préjudice ou dommage de quelque sorte subi par le demandeur ou par des tiers du fait de la réutilisation.

SANCTIONS PÉNALES

Il est rappelé que la responsabilité pénale du demandeur peut être engagée, sur la base des articles 226-16 et suivants du Code pénal (cf. annexe jointe).

En outre, l'exercice d'actes qui relèvent uniquement de la direction générale des finances publiques peut être punie, conformément aux articles 433-12 et 433-13 du code pénal.

En cas de non-respect des prescriptions de la présente prestation, la direction générale des finances publiques se réserve le droit, nonobstant toute suite judiciaire, de refuser toute nouvelle délivrance.

CODE PÉNAL**DES ATTEINTES AUX DROITS DE LA PERSONNE RÉSULTANT
DES FICHIERS OU DES TRAITEMENTS INFORMATIQUES****Article 226-16**

Le fait, y compris par négligence, de procéder ou de faire procéder à des traitements de données à caractère personnel sans qu'aient été respectées les formalités préalables à leur mise en œuvre prévues par la loi est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende.

Est puni des mêmes peines le fait, y compris par négligence, de procéder ou de faire procéder à un traitement qui a fait l'objet de l'une des mesures prévues au 2° du I de l'article 45 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Article 226-17

Le fait de procéder ou de faire procéder à un traitement de données à caractère personnel sans mettre en œuvre les mesures prescrites à l'article 34 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 précitée est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 300 000 Euros d'amende.

Article 226-18

Le fait de collecter des données à caractère personnel par un moyen frauduleux, déloyal ou illicite est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende.

Article 226-18-1

Le fait de procéder à un traitement de données à caractère personnel concernant une personne physique malgré l'opposition de cette personne, lorsque ce traitement répond à des fins de prospection, notamment commerciale, ou lorsque cette opposition est fondée sur des motifs légitimes, est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende.

Article 226-20

Le fait de conserver des données à caractère personnel au-delà de la durée prévue par la loi ou le règlement, par la demande d'autorisation ou d'avis, ou par la déclaration préalable adressée à la Commission nationale de l'informatique et des libertés, est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende, sauf si cette conservation est effectuée à des fins historiques, statistiques ou scientifiques dans les conditions prévues par la loi.

Est puni des mêmes peines le fait, hors les cas prévus par la loi, de traiter à des fins autres qu'historiques, statistiques ou scientifiques des données à caractère personnel conservées au-delà de la durée mentionnée au premier alinéa.

Article 226-21

Le fait, par toute personne détentrice de données à caractère personnel à l'occasion de leur enregistrement, de leur classement, de leur transmission ou de toute autre forme de traitement, de détourner ces informations de leur finalité telle que définie par la disposition législative, l'acte réglementaire ou la décision de la Commission nationale de l'informatique et des libertés autorisant le traitement automatisé, ou par les déclarations préalables à la mise en œuvre de ce traitement, est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende.

Article 226-22

Le fait, par toute personne qui a recueilli, à l'occasion de leur enregistrement, de leur classement, de leur transmission ou d'une autre forme de traitement, des données à caractère personnel dont la divulgation aurait pour effet de porter atteinte à la considération de l'intéressé ou à l'intimité de sa vie privée, de porter, sans autorisation de l'intéressé, ces données à la connaissance d'un tiers qui n'a pas qualité pour les recevoir est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende.

La divulgation prévue à l'alinéa précédent est punie de trois ans d'emprisonnement et de 100 000 euros d'amende lorsqu'elle a été commise par imprudence ou négligence.

Dans les cas prévus aux deux alinéas précédents, la poursuite ne peut être exercée que sur plainte de la victime, de son représentant légal ou de ses ayants droit.

Article 226-22-1

Le fait, hors les cas prévus par la loi, de procéder ou de faire procéder à un transfert de données à caractère personnel faisant l'objet ou destinées à faire l'objet d'un traitement vers un État n'appartenant pas à la Communauté européenne en violation des mesures prises par la Commission des Communautés européennes ou par la Commission nationale de l'informatique et des libertés mentionnées à l'article 70 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 précitée est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende.

Article 226-22-2

Dans les cas prévus aux articles 226-16 à 226-22-1, l'effacement de tout ou partie des données à caractère personnel faisant l'objet du traitement ayant donné lieu à l'infraction peut être ordonné. Les membres et les agents de la Commission nationale de l'informatique et des libertés sont habilités à constater l'effacement de ces données.

Article 226-24

Les personnes morales peuvent être déclarées responsables pénalement, dans les conditions prévues par l'article 121-2, des infractions définies à la présente section.

Les peines encourues par les personnes morales sont :

1° L'amende, suivant les modalités prévues par l'article 131-38 ;

2° Les peines mentionnées aux 2°, 3°, 4°, 5°, 7°, 8° et 9° de l'article 131-39.

L'interdiction mentionnée au 2° de l'article 131-39 porte sur l'activité dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de laquelle l'infraction a été commise.

DE L'USURPATION DE FONCTIONS**Article 433-12**

Est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende le fait, par toute personne agissant sans titre, de s'immiscer dans l'exercice d'une fonction publique en accomplissant l'un des actes réservés au titulaire de cette fonction.

Article 433-13

Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait par toute personne :

1° D'exercer une activité dans des conditions de nature à créer dans l'esprit du public une confusion avec l'exercice d'une fonction publique ou d'une activité réservée aux officiers publics ou ministériels ;

2° D'user de documents ou d'écrits présentant, avec des actes judiciaires ou extrajudiciaires ou avec des documents administratifs, une ressemblance de nature à provoquer une méprise dans l'esprit du public.

Travaux de restructuration école et périscolaire Jean Monnet

ANNEXE 1 Com tech

Marchés attribués					
Lots	Entreprise proposée	Offre de base et variantes	Montants HT de base de l'offre économique la plus avantageuse	TOTAL € HT PAR LOT	Mise au point du marché
01 DEMOLITION - PURGE	50. PREMYS	Base	16 990,00 €	16 990,00 €	
02 GROS ŒUVRE	14. FUETERER	Base	373 509,10 €	373 509,10 €	
03 CHARPENTE BOIS	63. DURAND	Base	177 774,84 €	177 774,84 €	
04 VRD - AMENAGEMENTS EXTERIEURS	62. GIAMBERINI	Base	71 452,85 €	138 656,26 €	Revoir la partie enrobés dans la base
		Dallage béton désactivé en remplacement de l'enrobé sous les auvents	14 625,00 €		
		Variante Banc béton	7 771,50 €		
		Reprise des bordures granit rose	6 548,85 €		
		Couche de roulement sur enrobés existant	16 020,18 €		
		Dallage Extérieur sous espaces de jeux	7 251,75 €		
05 ETANCHEITE	26. AKAR ETANCHEITE	Base	115 897,25 €	126 677,25 €	
		Arrosage et entretien pendant 1 an	3 430,00 €		
		Système irrigation	7 350,00 €		
07 MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM	52. SAMSON	Base	134 264,00 €	134 264,00 €	
08 CHAUFFAGE RAFRAICHISSEMENT	41. STIHLE	Base	104 115,65 €	104 115,65 €	
09 VENTILATION	22. VONTHRON	Base	145 000,00 €	124 807,59 €	
		1 seule centrale	20 457,00 €		
10 PLOMBERIE SANITAIRE	22. EQUIPEMENT VONTHRON	Base	78 257,45 €	78 257,45 €	
11 ELECTRICITE	29. VINCENTZ	Base	103 197,08 €	113 722,33 €	•PPMS non retenue : - 4 000 € •ajout de l'alimentation des stores
		Fin de cours/PPMS	8 192,43 €		
		TBI pour 1 prise	1 536,00 €		
		Option Alarme Type 3	4 796,82 €		
15 PLATRERIE	28. SOMAH	Base	158 862,72 €	158 862,72 €	
16 FAUX-PLAFONDS	28. SOMAH	Base	47 660,95 €	47 660,95 €	
17 CHAPES	61. BITZBERGER	Base	13 944,50 €	13 944,50 €	
19 PARQUETS	51. SINGER	Base	95 193,49 €	95 193,49 €	
20 PEINTURE	8. MSP PEINTURE	Base	23 285,00 €	23 285,00 €	Moins de faïence donc plus de peinture à prévoir
21 CARRELAGE	36. BURGER	Base	31 168,06 €	27 901,81 €	
		Variante 250 m² faïence en lieu et place de 259 M² toute hauteur (coût 14 338,29 €)	11 298,00 €		
22 SOLS COLLES	24. ALSASOL	Base	27 800,00 €	28 365,00 €	
		Variante Lino à la place de PVC	565,00 €		
23 ASCENSEURS	35. ORONA	Base	19 400,00 €	20 400,00 €	
		Montant Variante type 2 630 kg	1 000,00 €		
24 PHOTOVOLTAIQUE	16. VENTURI	Base	38 980,11 €	38 980,11 €	
25 NETTOYAGE	40. ACM NETTOYAGE	Base	6 800,61 €	6 800,61 €	
TOTAL				1 850 168,66 €	

ANNEXE 2 Com techTravaux de restructuration école et périscolaire Jean Monnet

Marchés à reconsulter				
Lots	Estimation APD	Entreprise proposée	Montants HT de base de l'offre économique la plus avantageuse	Motif de la reconsultation
06 HABILLAGE ZINC - ZINGUERIE - COUVERTURE TUILES	102 000,00 €	63. DURAND ET FILS	134 000,00 €	Des pistes d'économie peuvent être trouvées sur l'aspect technique. Il est proposé notamment de remplacer le bardage zinc par du crépis sur les façades. La variante "habillage sous face bois auvent" n'est plus à inclure dans la consultation
12 EQUIPEMENTS CUISINE	22 000,00 €	15. TECHNOFROID	11 524,00 €	L'absence de concurrence ne permet pas au pouvoir adjudicateur d'établir si l'offre est optimisée.
13 ISOLATION EXTERIEURE	68 000,00 €	30. MAMBRE	83 500,03 €	L'absence de concurrence ne permet pas au pouvoir adjudicateur d'établir si l'offre est optimisée. Il est proposé de revoir l'aspect technique pour le crépis sur isolation en lieu et place du bardage.
14 SERRURERIE	110 800,00 €	21. CMS	110 330,00 €	Des pistes d'économie peuvent être trouvées sur l'aspect technique. Il est proposé de remplacer l'ombrière par des stores et de supprimer l'aspect oculute de la clôture côté ouest.
18 MENUISERIE BOIS	174 000,00 €	59. MD EBENISTERIE	217 852,00 €	Des pistes d'économie peuvent être trouvées sur l'aspect technique. Il est proposé de supprimer la variante "habillage muraux complémentaires (16 500 €)", les "éléments décoratifs centraux (9 500 €)" et "claustrats complémentaires (7 840€)".